



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2015-2016

Séance plénière du mercredi 23 septembre 2015

Compte rendu

Sommaire

Pages

<i>Excusés.....</i>	<i>4</i>
<i>Nomination du Bureau</i>	
<i>Election du/de la président(e).....</i>	<i>4</i>
<i>Election des vice-président(e)s et des secrétaires.....</i>	<i>4</i>
<i>Constitution du Parlement.....</i>	<i>4</i>
<i>Allocution de la Présidente.....</i>	<i>5</i>
<i>Ordre du jour.....</i>	<i>5</i>
<i>Communications</i>	
<i>Questions écrites.....</i>	<i>6</i>
<i>Arrêtés de réallocation.....</i>	<i>6</i>
<i>Notifications.....</i>	<i>6</i>
<i>Clôture de la session 2014-2015.....</i>	<i>6</i>
<i>Anniversaires royaux.....</i>	<i>6</i>
<i>Nomination et composition des commissions permanentes et spéciales, ainsi que du Comité d'avis pour l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes</i>	<i>6</i>

Débat sur l'accueil et l'accompagnement des réfugiés.....	6
---	---

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux, M. Alain Maron, M. Michel Colson, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Michaël Verbauwhe et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

Interpellations

- La finalisation de l'accord de coopération liée à la charte associative
(Interpellation reportée à la demande de l'auteur)

de M. Alain Maron

à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement..... 19
- Le projet de changement de nom de Télé Bruxelles, et la volonté de ses dirigeants d'élargir la zone de diffusion de ce média

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement..... 19

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Michel Colson, Mme Jacqueline Rousseaux et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- L'intégration des enfants et jeunes handicapés dans le circuit scolaire classique et la promotion de la mixité

de Mme Simone Susskind

à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 21

(Oratrices : Mme Simone Susskind, Mme Caroline Persoons et Mme Céline Fremault, ministre)

Question d'actualité

- La présence du GAMP à l'entrée du parlement

de Mme Claire Geraets

à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 23

(Oratrices : Mme Claire Geraets et Mme Céline Fremault, ministre)

Interpellation (suite)

- Le nouveau plan de lutte intra francophone contre les violences sexistes et intrafamiliales

de Mme Fatoumata Sidibé

à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 23

(Oratrices : Mme Fatoumata Sidibé et Mme Céline Fremault, ministre)

Questions orales

- Les irrégularités dans la Haute école Lucia de Brouckère
(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteur)

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement..... 26
- L'impact du non-recours aux CPAS sur les centres d'action sociale globale agréés par la Commission communautaire française

de Mme Catherine Moureaux

à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 26

(Oratrices : Mme Catherine Moureaux et Mme Céline Fremault, ministre)

<i>Clôture</i>	28
----------------------	----

Annexes

<i>Annexe 1 : Composition des commissions</i>	29
---	----

<i>Annexe 2 : Arrêtés de réallocation</i>	32
---	----

<i>Annexe 2 : Cour constitutionnelle</i>	33
--	----

Présidence de M. Jacques Brotchi, doyen d'âge

La séance plénière est ouverte à 9h39.

*M. Fabian Maingain et de M. Julien Uyttendaele,
les plus jeunes membres du Parlement,
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires
provisoires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 10 juillet 2015
est déposé sur le Bureau)*

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

Le Parlement francophone bruxellois se réunit aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

Je déclare ouverte la session ordinaire 2015-2016.

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Mme Mahinur Ozdemir, Mme Viviane Teitelbaum
- et Mme Cécile Jodogne, retenue par d'autres devoirs.

Nous allons procéder à la nomination du Bureau définitif.

**NOMINATION DU BUREAU
(Article 3 du Règlement)**

M. le président.- Conformément à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et aux articles 33 et 34 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, le Parlement francophone bruxellois élit en son sein son président, ses vice-présidents et secrétaires. Ils forment le Bureau du Parlement. Ce Bureau doit être composé suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

Conformément à l'article 3.3 e) du Règlement, le Parlement, en sa séance plénière du 12 juin 2014, a arrêté la composition du Bureau comme suit :

- 1 président ;
- 3 vice-présidents ;
- 2 secrétaires.

Par application de la règle de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus, le Bureau doit être composé de :

- 2 membres proposés par le groupe PS ;
- 2 membres proposés par le groupe MR ;
- 1 membre proposé par le groupe FDF ;
- 1 membre proposé par le groupe cdH.

Nous allons procéder à la nomination des membres du Bureau.

La procédure de vote est définie à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et à l'article 33 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes

institutionnelles, reprise dans le règlement du parlement à l'article 4.

Toutefois, si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

ELECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E)

M. le président.- Nous allons procéder, conformément à l'article 4.2 de notre Règlement, à la nomination du/de la président(e).

La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je propose la reconduction de Mme Julie de Groote comme présidente.

M. le président.- Je n'ai reçu qu'une seule candidature, celle de Mme Julie de Groote. Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Julie de Groote, présidente du Parlement francophone bruxellois.

J'invite la présidente à prendre place au bureau. Je lui adresse toutes mes félicitations.

(Applaudissements)

*(Mme Julie de Groote, présidente, prend place au fauteuil
présidentiel et remercie le doyen d'âge.)*

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S ET DES SECRÉTAIRES

Mme la présidente.- Nous allons procéder à l'élection des vice-présidents et des secrétaires.

La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je propose la reconduction du Bureau sortant.

Mme la présidente.- Puisque le nombre des candidats correspond au nombre des postes à pourvoir, le Bureau est reconduit et sera composé comme suit :

- présidente : Mme Julie de Groote ;
- première vice-présidente : Mme Michèle Carthé ;
- deuxième vice-président : M. Alain Courtois ;
- troisième vice-président : M. Serge de Patoul ;
- premier secrétaire : M. Jamal Ikazban ;
- deuxième secrétaire : M. Vincent De Wolf.

J'adresse toutes mes félicitations aux vice-présidents et aux secrétaires et j'invite MM. Jamal Ikazban et Vincent De Wolf à me rejoindre au bureau.

Je remercie les deux plus jeunes membres présents de l'assemblée et les invite à reprendre leur place dans l'hémicycle.

*(M. Jamal Ikazban prend place au Bureau
en qualité de secrétaire.)*

CONSTITUTION DU PARLEMENT

Mme la présidente.- Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement francophone bruxellois constitué.

Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des représentants, aux parlements de Communautés, aux parlements régionaux et aux autres assemblées communautaires bruxelloises.

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE

Mme la présidente.- Chers collègues, je vous remercie pour votre confiance. Comme c'est la tradition, à l'occasion de cet exercice qui peut paraître un rien formel, voire désuet, il est d'usage que le ou la présidente vous adresse quelques mots. Cela me permet de vous adresser mes remerciements les plus sincères.

Je remercie Jacques Brotchi qui, une fois par an, montre toute l'étendue de sa gentillesse et de son empathie.

(Applaudissements)

Je remercie également nos deux plus jeunes députés qui ont fort belle allure au perchoir. Merci enfin à vous tous, particulièrement les membres du Bureau et du Bureau élargi, de faire vivre notre assemblée à travers ses séances plénières, ses commissions et ses nombreuses autres activités.

Je sais qu'il est de bon ton de critiquer nos travaux, voire le fonctionnement de nos assemblées en général. Charles Picqué l'a rappelé avant moi lundi. Nos démocraties représentatives sont en crise majeure, de légitimité et de confiance du citoyen.

Cela dit, j'étais hier avec certains d'entre vous, Charles Picqué, Hamza Fassi-Fihri et Isabelle Durant, à la remise du prix honoris causa à David Van Reybrouck. Il est indéniablement séduisant d'entendre des idées novatrices et iconoclastes sur la publicité du vote, le tirage au sort ou l'instauration d'une véritable démocratie participative et délibérative. Le public était conquis.

J'espère que des idées aussi novatrices sortiront de nos propres travaux. Je vous avoue qu'en rentrant chez moi hier, j'éprouvais un sentiment d'amertume parce que, ce que l'on retient de ce débat, c'est qu'on est mal représenté. Et il suffit de peu pour en conclure que l'on est représenté par des incompetents.

J'avais envie pour cette allocution de rentrée de nous mettre en garde contre le populisme que sous-tendent de tels propos. On ne nous demande rien de plus que de faire notre travail. Pour ma part, j'estime être entourée de collègues qui exercent leur métier avec passion, conviction et compétence. Oui, c'est un métier et non un passe-temps réservé à certains.

La réforme de nos règlements est une réponse - quoique partielle - à cette crise. J'espère que des propositions novatrices sortiront de nos travaux et que l'une ou l'autre d'entre elles contribuera à rendre notre assemblée plus réactive, plus rapide, davantage connectée aux préoccupations de nos citoyens, et que s'instaurera un dialogue plus en phase avec le rythme et l'horizontalité de la société actuelle.

J'aimerais souligner que nos travaux se dérouleront conjointement entre nos trois assemblées. Nous aurions pu nous appuyer davantage sur la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais ici le fait bruxellois prime, comme nous l'avons tous souhaité dès le départ.

La théorie rejoindra ainsi la pratique, puisque nous avons initié dès l'entame de la législature une série de réflexions et de travaux en commun, comme la séance plénière conjointe sur la sécurité. Il y en aura d'autres. Si nous n'avions pas eu

l'obligation légale d'organiser nos séances de rentrée respectives les troisièmes lundi, mardi et mercredi de septembre, nous aurions même pu imaginer un débat commun sur l'accueil et l'accompagnement des réfugiés.

Ce sera d'ailleurs peut-être le cas lors d'une séance ultérieure.

L'important, c'est que notre travail se fasse sérieusement et en valorisant les premiers acteurs de la Commission communautaire française, ces 3.000 associations qui forment l'ADN de notre institution. C'est le sens du débat de ce matin sur l'accueil et l'accompagnement des réfugiés. Il y aura peut-être des redites de la discussion d'hier, mais l'ampleur de la question vaut bien un double débat, et la Commission communautaire française a son mot à dire.

La Commission communautaire française, ce sont 3.000 associations, dont 280 en cohésion sociale. Autant de travailleurs sociaux, culturels, de la santé, de la formation professionnelle, et des milliers de bénévoles autour d'eux, qui donnent au quotidien une leçon d'humanisme et de solidarité, qui donnent un visage à notre vivre ensemble, à notre société inter et multiculturelle. Le sit-in du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) nous le rappelle aujourd'hui.

Ceux-là doivent résoudre, chaque jour, des questions difficiles, sans simplisme, sans amalgame entre un réfugié et une grand-mère dans une maison de repos ; sans penser que l'accueil se décline à distance derrière des barbelés au-dessus desquels on jette des sandwiches. Ainsi, il ne nous a pas semblé illégitime de prolonger le débat avec nos spécificités. J'espère qu'il sera récurrent.

Notre démocratie est peut-être en crise, mais la démocratie, elle se vit. On ne peut pas se plaindre d'une rupture avec le citoyen tout en refusant de lui tendre la main. Notre petite assemblée, avec ses compétences et ses moyens limités, est pionnière en la matière. L'organisation des Jeudis de l'hémicycle où, chaque mois, le monde associatif envahit ce lieu, constitue un apprentissage d'une nouvelle forme de dialogue entre le politique et le citoyen.

Les multiples activités avec et entre jeunes Bruxellois - comme celle d'emmener chaque année 1.000 jeunes visiter les lieux de mémoire et réfléchir à ce que cela signifie - en sont une autre.

Nous continuerons à réinventer notre démocratie, parfois modestement et à petits pas, mais sincèrement et avec conviction.

Pour cela, je vous remercie.

(Applaudissements)

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du 18 septembre 2015, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 23 septembre 2015.

Je vous informe que M. Gaëtan Van Goidsenhoven a demandé de transformer sa question orale adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, concernant les irrégularités dans la gestion financière de la Haute école Lucia de Brouckère, en question écrite.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Fatoumata Sidibé à Mme Céline Fremault ;
- Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz à Mme Fadila Laanan.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

Mme la présidente.- Par courrier du 9 septembre 2015, le gouvernement a fait parvenir au parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État, neuf arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du présent compte rendu.

NOTIFICATIONS

Mme la présidente.- Le parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

CLÔTURE DE LA SESSION 2014-2015

Mme la présidente.- Par lettre du 18 septembre 2015, Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du gouvernement, m'a fait parvenir l'arrêté du gouvernement clôturant la session 2014-2015 du Parlement francophone bruxellois.

ANNIVERSAIRES ROYAUX

Mme la présidente.- Au nom du Bureau et des membres du parlement, j'ai adressé mes félicitations à Sa Majesté la Reine Paola et à Son Altesse royale le Prince Laurent à l'occasion de leurs anniversaires respectifs.

NOMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES ET SPÉCIALES, AINSI QUE DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (Articles 15, 34 et 101 du Règlement)

Mme la présidente.- Nous allons maintenant procéder à la nomination des commissions permanentes, des commissions spéciales et du comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Les commissions permanentes sont au nombre de 4 et comptent chacune 12 membres effectifs répartis suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus :

- 5 membres du groupe PS ;
- 3 membres du groupe MR ;
- 2 membres du groupe FDF ;
- 1 membre du groupe cdH ;
- 1 membre du groupe Ecolo.

Chaque groupe dispose d'un nombre de suppléants égal au nombre d'effectifs, augmenté d'une unité.

Les intitulés des 4 commissions sont les suivants :

- commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles ;
- commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire ;
- commission des Affaires sociales ;
- commission de la Santé.

La commission spéciale du Budget et du Compte de l'Assemblée compte 9 membres répartis comme suit :

- 3 membres du groupe PS ;
- 2 membres du groupe MR ;
- 2 membres du groupe FDF ;
- 1 membre du groupe cdH ;
- 1 membre du groupe Ecolo.

La commission de Coopération avec d'autres parlements est composée des membres du Bureau élargi. Il en va de même de la commission spéciale du Règlement et de la commission de Contrôle.

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est composé de 9 membres répartis comme suit :

- 3 membres du groupe PS ;
- 3 membres du groupe MR ;
- 1 membre du groupe FDF ;
- 1 membre du groupe cdH ;
- 1 membre du groupe Ecolo.

La liste des membres des différentes commissions et du comité d'avis vous sera transmise par courriel et sera également annexée au présent compte rendu.

Si vous êtes d'accord, les commissions sont ainsi constituées.

(Assentiment)

Chaque commission permanente désignera son bureau en son sein lors de sa première réunion.

DÉBAT SUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFUGIÉS (Articles 43.4 et 85.4 du Règlement)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le débat consacré à l'accueil et à l'accompagnement des réfugiés.

À cet égard, je vous informe que le Bureau élargi a décidé, en sa réunion du 18 septembre 2015, de fixer les temps de parole comme suit :

- les groupes politiques reconnus disposent chacun de 15 minutes ;
- les orateurs non mandatés disposent chacun de 5 minutes ;
- le gouvernement dispose de 30 minutes pour sa réponse ;
- chaque orateur inscrit dans le débat aura 5 minutes de temps de réplique.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Tout d'abord, je souhaiterais souligner un sujet de déception. Nous regrettons en effet le refus du Collège de ne pas procéder, en ce jour de rentrée parlementaire, à une déclaration gouvernementale.

Cette absence de communication est interpellante : alors qu'il est capital, pour les députés, de connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de gouvernement, le report à octobre d'une éventuelle déclaration de politique générale, à quelques semaines des travaux budgétaires, mènera à confondre ces deux exercices tout en dénaturant ce moment particulier de remise en perspective de nos politiques que permettaient jusqu'à présent nos rentrées parlementaires.

Si le thème du débat proposé, à savoir l'accueil et l'accompagnement des réfugiés, est pleinement justifié, on ne peut que regretter, là aussi, l'absence de concertation avec les autres assemblées bruxelloises pour traiter ensemble de ce sujet. En effet, pourquoi scinder les débats, hier à la Commission communautaire commune et aujourd'hui à la Commission communautaire française ? Alors qu'une discussion plus vaste, rassemblant des assemblées bruxelloises amenées à se pencher sur la question, comme ce fut le cas au début de l'année sur le radicalisme, était tout à fait légitime ?

J'en viens maintenant au cœur du sujet.

Concernant l'accueil et l'accompagnement des réfugiés sur le territoire bruxellois, notre institution a un rôle capital à jouer dans divers domaines afin de garantir à ces personnes, une fois le statut de réfugié octroyé, les meilleures chances de vivre dignement tout en s'intégrant dans notre ville, en comprenant la langue, les valeurs et les modalités du vivre ensemble. De multiples domaines doivent donc être pris en considération pour favoriser cet accueil et cet accompagnement.

Un des aspects les plus importants de cet accueil des réfugiés consiste en l'apprentissage de notre langue. On ne peut en effet pas envisager d'intégration efficace sans permettre aux primo-arrivants de pouvoir s'exprimer un minimum en français afin de pouvoir tout simplement tisser des liens, de se sentir plus à l'aise dans leur nouvel environnement, bref, de se sentir des citoyens actifs.

J'ai pris bonne note, dans votre "Quinquennat de Cohésion sociale 2016-2020", de votre volonté de faire de l'apprentissage et de l'appropriation de la langue française une de vos priorités. Vous prônez, avec raison, le renforcement du cours de français par des activités de citoyenneté.

C'est donc en toute logique que je vous demande dans quelle mesure cette volonté intègre cette possibilité pour les réfugiés. Quelles sont les initiatives que vous avez pu prendre pour favoriser une meilleure intégration grâce à la langue française ? Des budgets ont-ils été dégagés en ce sens, sachant que la plupart des réfugiés arrivant sur le territoire à l'heure actuelle, venant d'Irak ou de Syrie, ne maîtrisent pas le français ?

La santé des primo-arrivants doit bien entendue être abordée avec la plus grande attention. Ces personnes, qui ont parcouru des milliers de kilomètres dans des conditions particulièrement précaires et donc éprouvantes au cours des derniers mois, doivent trouver un accès aux soins adapté, en particulier dans le cas des familles et des enfants.

Quels sont les mécanismes mis en place en matière de sensibilisation et d'orientation dans le secteur de la santé afin que les personnes qui en ont besoin puissent bénéficier d'un soutien adapté ? Parmi ces personnes, certaines souffrent

certainement de traumatismes en lien avec la guerre qu'elles ont connu dans leur pays d'origine, auxquels il faut rajouter des privations durant leur long parcours.

Je souhaiterais aborder maintenant les avantages que Bruxelles peut offrir aux réfugiés sur le plan éducatif et professionnel.

La Commission communautaire française gère certaines écoles techniques et professionnelles sur le territoire bruxellois. C'est là sans aucun doute un des moyens d'agir directement, afin d'offrir aux jeunes l'apprentissage d'un métier, l'inscription à une formation. Il s'agit d'une condition indispensable pour leur offrir un avenir dans notre Région et notre pays. Comment cet aspect a-t-il été appréhendé par le Collège de la Commission communautaire française ? Des mesures particulières sont-elles prévues pour les accueillir au mieux dans nos écoles ?

L'accueil des primo-arrivants ne concerne bien entendu pas que les plus jeunes. Les nombreux adultes sont aussi concernés par le besoin de se former ou de se reconverter : apprendre un nouveau métier, acquérir de nouvelles compétences pour pouvoir trouver un travail le plus rapidement possible et ne pas se sentir exclu de notre société est une priorité. Ces aspects sont tout aussi importants et doivent être gérés sans tarder.

En d'autres termes, cette situation inédite sur le sol de notre Région se doit d'être appréhendée dans sa globalité. Mais relever ces défis ne sera pas chose simple.

Voilà donc, rapidement esquissée, la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui : il va falloir aider des réfugiés, dans une situation humanitaire d'urgence et dans des délais parfois fort restreints. L'urgence à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés est un problème majeur.

Le MR n'a pas manqué, à plusieurs reprises, de proposer des initiatives en ce sens : des propositions de décret ont été déposées en septembre 2003, en août 2004 et en 2011. Nous déplorons que, durant une décennie, il n'ait pas été possible d'entamer sereinement un débat sur cette question. Il aura fallu en effet attendre 2013 pour que soit enfin adopté un décret sur l'accueil des primo-arrivants.

Par ailleurs, il aura fallu attendre ces dernières semaines pour assister à une réaction de votre gouvernement face à l'urgence, à savoir la création d'un second bureau d'accueil pour les primo-arrivants.

Nous nous souviendrons tous qu'en juin dernier le Collège lançait un appel d'offres en vue d'ouvrir le premier bureau d'accueil. Plusieurs asbl ont répondu à cet appel et l'exécutif a finalement choisi deux projets : l'un porté par la Ville de Bruxelles et son CPAS, l'autre par les communes de Schaerbeek et Molenbeek. Il est toutefois indéniable que ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. Nous regrettons, comme cela a été répété hier, que ce parcours ne soit toujours pas obligatoire.

Je m'interroge toutefois sur les critères qui vous ont permis de faire votre choix entre les différents projets qui ont été proposés. Quels sont les moyens budgétaires supplémentaires alloués à la suite de cette décision ? Un agenda a-t-il été fixé pour l'ouverture de ces Bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) ? Le recrutement des professeurs et du personnel a-t-il déjà été lancé ?

Au vu de la faible capacité d'accueil mise en place par la Commission communautaire française et du manque de moyens alloués à cette question, ne serait-il pas judicieux de viser un public prioritaire ? Le Collège a-t-il envisagé cette éventualité ? Ensuite, qu'en est-il de votre volonté de mettre en

œuvre progressivement l'inclusion de 10 à 12.000 personnes au sein des parcours ? Cet objectif est-il toujours d'actualité ? Sa mise en œuvre sera-t-elle accélérée et le cas échéant développée au regard d'une situation inédite en termes d'accueil de réfugiés ?

Faut-il enfin vous rappeler, et c'est l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui l'affirme dans un rapport, la mauvaise place de la Région bruxelloise en matière d'intégration par le travail ? Lequel rapport souligne également qu'il faut intensifier les efforts dans le domaine de l'éducation et de l'emploi ?

Nous connaissons tous les arguments qui sont sans cesse avancés : les moyens de la Commission communautaire française ne permettent pas de faire face à des situations aussi difficiles et de concrétiser les objectifs. À ce propos, je souhaiterais souligner deux éléments : tout d'abord, la création d'un second bureau d'accueil pour les primo-arrivants démontre que la question de la volonté politique ne peut être écartée.

Alors qu'il y a quelques semaines, l'exécutif nous affirmait qu'il n'était pas envisageable de créer plus d'un bureau d'accueil dans l'immédiat, nous avons vu qu'il était possible d'élargir les possibilités.

Il convient donc de penser de manière globale et d'envisager enfin l'indispensable décloisonnement des moyens financiers entre la Région et la Commission communautaire française. Les éminents membres de nos exécutifs siègent tout à la fois au niveau du gouvernement régional, mais aussi à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française. Il nous semble donc logique que des transferts financiers soient envisagés au nom de la solidarité intrabrugeoise qui fut, avec raison, l'un des leitmotivs de nos collègues des FDF ces dernières années.

Si nous nous retrouvons aujourd'hui, c'est pour trouver des solutions sur le long terme. Une stratégie commune s'impose à nous. La multiplication d'initiatives récentes est sans doute louable, mais leur dispersion ne permettra pas d'être à la hauteur des défis qui nous attendent. Cessons le jeu de ping-pong qui consiste à se perdre en débats sur qui fait quoi et qui devrait faire quoi, chacun dans son pré carré ! Il convient de développer une vision sur le long terme, à l'image de l'alliance emploi-formation mise en place par la Région, et ce, en étroite collaboration avec la Commission communautaire française.

Nous prôtons donc la création d'un groupe de travail intégration. L'idée est simple : il s'agit de réunir les ministres des exécutifs régionaux et communautaires concernés par cette thématique - Région, Commission communautaire française, Commission communautaire commune, Vlaamse Gemeenschapscommissie, Fédération Wallonie-Bruxelles -, auxquels on pourrait adjoindre les représentants des communes, afin de travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie commune, condition *sine qua non* d'une démarche efficace et à la hauteur des défis que nous devons relever dans les mois et les années qui viennent. Une fédération des moyens et des acteurs, au lieu d'une lasagne de mesures méritoires, mais peu efficaces, parce que ponctuées de résultats limités, constituerait une alternative crédible et durable.

Peu importe que ce soit la Commission communautaire française, la Région ou la Fédération Wallonie-Bruxelles... Aujourd'hui, seul compte le résultat.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- En adoptant une démarche originale et en phase avec l'actualité, j'aborderai la thématique en deux points. La première partie concerne l'actualité de la répartition intra-belge et les enseignements qu'il nous reviendra de tirer de l'Europe. La seconde partie concernera la situation propre de la Commission communautaire française.

En guise de préambule, j'aimerais revenir sur la question des moyens dans l'allocation de mon collègue Van Goidsenhoven. Certains ont l'habitude de se retrancher derrière des injonctions intempestives, criant au seul manque de volonté.

J'appelle cela de l'hypocrisie totale. Monsieur Van Goidsenhoven, au vu de la situation actuelle, il est évident que la solidarité intrabrugeoise que vous évoquez ne suffira pas.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Elle ne suffira pas, mais elle est indispensable.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Elle est certes indispensable, comme en témoigne la note du ministre-président qui propose une coupole, une manière de travailler...

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- C'est pour cela que nous faisons des propositions et cela n'est pas de l'hypocrisie. Élevons le débat plutôt que d'attaquer en permanence le MR. Adressez-vous à la ministre, je ne suis pas le représentant de l'exécutif.

M. Alain Maron (Ecolo).- Mme Moureaux pourrait envoyer la note du ministre-président à ses collègues, parce qu'ils ne l'ont pas reçue.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Des moyens sont nécessaires, Monsieur Van Goidsenhoven.

J'en viens à mon premier point sur l'actualité de la répartition intra-belge. Je dis "actualité", car une nouvelle nous est arrivée ce matin. L'Europe donne l'exemple à la Belgique, c'est assez rare pour être souligné. En aboutissant hier à un compromis sur la relocalisation et la répartition des réfugiés sur le sol européen, l'Europe nous montre qu'il est possible de respecter ses valeurs tout en se conformant aux traités dans un contexte politique très tendu. Il nous reste à suivre la voie en Belgique.

J'en parle ici, car les Bruxellois sont ceux qui ont le plus besoin d'un compromis sur le sujet. Si l'on a réussi à s'entendre sur le financement de "hotspots" (centres d'enregistrement des migrants) en Italie et en Grèce, si l'on a abouti à une logique souple de solidarité au sein de l'Union, on doit pouvoir s'entendre sur l'amélioration du "hotspot" de Bruxelles et aboutir à une logique de solidarité souple intra-belge.

Cependant, si nous avons tous déjà à l'esprit qui joue le rôle d'Orbán en Belgique - c'est facile -, il nous reste à trouver nos Juncker et Asselborn. J'ai mon idée. Pour sauter l'obstacle et ne pas laisser Bruxelles seule prendre en charge, tôt ou tard, l'essentiel des réfugiés sans moyens supplémentaires, LE parti francophone au gouvernement fédéral doit peser de tout son poids. Je parle de votre parti, Monsieur Van Goidsenhoven.

Cela doit se faire en favorisant le dialogue avec toutes les entités fédérées et en considérant qu'il est indigne d'un État-nation qui se dit avancé de laisser l'opinion se diviser sur le dos de réfugiés de guerre. Cela doit se faire en ne se dédouanant pas de ses responsabilités au détriment d'entités plus fragiles et de populations moins nombreuses qui

organisent déjà, avec le cœur, un maximum de solidarité. Je remercie ici tous les habitants de Bruxelles qui, jour après jour, nous donnent une leçon de solidarité.

Nous devons rechercher sans trêve, comme l'a fait l'Union européenne avec une volonté farouche, un accord sur la solidarité intra-nationale praticable, qui ne lèse pas durablement la richesse ou le vivre-ensemble d'une Région au profit d'une autre.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je pense que le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères participent aussi au travail européen.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Chers collègues, j'ai la conviction profonde que c'est dans les rangs du parti francophone au gouvernement fédéral qu'il faudra un Juncker et un Asselborn.

J'en viens à la situation particulière de la Commission communautaire française.

En réaction à l'intervention de mon collègue, je salue le travail déjà réalisé par les associations qui agissent dans le cadre réglementaire et avec le soutien de la Commission communautaire française. L'accueil, le respect, le développement du vivre-ensemble en Région bruxelloise leur doivent beaucoup et je ne souhaite pas que leur travail soit occulté.

Durant la première phase, l'accueil d'urgence de première ligne, les besoins vitaux doivent être rencontrés : un toit, de la nourriture, des soins de santé le cas échéant. Je sais que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) s'est rendu sur place pour mener des actions auprès des femmes enceintes ; Médecins du monde est sur les lieux, ainsi que le SAMU social ; les services publics de la Ville de Bruxelles travaillent jour et nuit pour que ce pré-accueil fonctionne. En outre, une série d'actions ont été lancées par des citoyens eux-mêmes. Qu'ils en soient remerciés.

Pour ce qui concerne cette première phase, il n'est pas évident que la Commission communautaire française ait un rôle à jouer. Cependant, notre groupe est impatient d'entendre la vision du gouvernement en la matière.

Il en va tout autrement de la deuxième phase d'accueil, lorsque les réfugiés seront devenus ce que l'on appelle dans cette enceinte des « primo-arrivants ». La Commission communautaire française et son homologue flamand sont en charge de la création des bureaux d'accueil et ils seront donc là pleinement impliqués dans la prise en charge des réfugiés. Nous savons déjà que deux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) seront ouverts par le Gouvernement de la Commission communautaire française, plutôt qu'un. Nous aimerions connaître la manière dont leur public cible sera défini. En effet, il est évident qu'au regard des besoins potentiels, des choix devront être opérés. Je me réfère à nouveau à la question du cadre budgétaire.

Par ailleurs, des tests en langue devront être mis en place, avant des formations spécifiques. Par qui ces volets, qu'il convient d'étendre, seront-ils réalisés ? S'agira-t-il d'un partenariat avec Bruxelles Formation ? Y aura-t-il un nouvel appel d'offres spécifique ? Je pense en particulier aux langues d'origine qu'il faudra appréhender et qui ne sont peut-être pas les langues qui prévalaient au moment de l'appel d'offres.

Enfin, en matière d'alphabétisation et de cohésion sociale, on sait que la Commission communautaire française délègue son action à une série d'opérateurs associatifs. Ainsi l'action de Lire et Écrire par exemple, mais il y en a bien d'autres. Comment ces opérateurs vont-ils être soutenus ? Un nouvel

espace de coordination ou de nouveaux budgets vont-ils leur être alloués ? Comment comptez-vous établir le diagnostic des besoins ? Quel est le calendrier du diagnostic des besoins ?

Pour en revenir à la question des moyens, si l'on voulait aujourd'hui ouvrir de manière large les BAPA aux primo-arrivants déjà présents dans notre Région (je ne parle donc même pas des réfugiés), il faudrait 29 millions d'euros... On en revient à mon premier point : la Commission communautaire française seule, Bruxelles seule, ne peuvent faire correctement tout ce travail sans moyens supplémentaires.

Concernant la Santé, la Commission communautaire française délègue ses opérations à toute une série d'opérateurs associatifs qui, à n'en pas douter, verront leur travail impacté à moyenne échéance. Les mêmes questions qu'en cohésion sociale se posent. Comment voyez-vous leur rôle ? Que prévoyez-vous pour soutenir leur action ? Quelle coordination mettre en place ?

Un élément essentiel réside dans l'articulation du travail de la première ligne avec les CPAS et Fedasil. Qui va superviser cette question ? Pour les services de première ligne, il est essentiel de connaître la réponse à cette question.

Je voudrais terminer sur une note résolument positive, parce que c'est peut-être en Culture que nous pourrions être les plus décisifs. En effet, face aux discours nationalistes qui érigent la peur de l'autre en dogme, s'élève une vague tout aussi, si pas plus, impressionnante : la mobilisation effective de centaines de citoyens dans un élan de solidarité rare. D'après nous, il y a là la base d'une véritable révolution culturelle, que le gouvernement doit être capable de faire durer. L'installation de ce credo positif dans les mentalités de tous les francophones bruxellois est bien partie. C'est un moment important dans la lutte contre tous les égoïsmes, y compris le nationalisme. Madame la Ministre-présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, faites que cela dure !

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Nous vivons une matinée un peu surréaliste, avec cette rentrée d'une assemblée parlementaire qui n'en est pas vraiment une. Lorsque nous avons, ensemble, plaidé pour que la Région bruxelloise et ses entités saisissent l'autonomie constitutive pour avancer la date de cette rentrée, il était question qu'on y trouve une déclaration de ses gouvernements et de ses Collèges, avec un débat politique global. Force est de constater que cela n'a été le cas ni au gouvernement bruxellois, ni à la Commission communautaire commune, ni à la Commission communautaire française.

Et cette "rentrée-eke" est également surréaliste sur un deuxième plan, puisque nous débattons ici de la question des réfugiés comme nous l'avons fait hier exactement au même endroit, à la seule différence que nos collègues néerlandophones étaient alors présents. Nous discutons donc encore une fois des réfugiés, des bureaux d'accueil, de l'accueil en général, de la politique du gouvernement fédéral...

(Remarques de Mme Catherine Moureaux, députée)

Effectivement, nous y avons ajouté l'Europe, mais cet aspect avait déjà été un peu évoqué hier.

J'ai prononcé ici-même un discours sur cette question il y a 24 heures. La redite constitue donc un peu une bizarrerie, même si, effectivement, les compétences de la Commission communautaire française sont spécifiques pour un certain nombre de matières.

Néanmoins, je ne vois pas ici aujourd'hui le ministre en charge de l'accueil des primo-arrivants, M. Vervoort. Il était là hier, en tant que ministre-président de la Région et de la Commission communautaire commune, pour répondre plus ou moins à nos questions.

Un autre aspect surréaliste de notre démarche du jour est qu'une fois de plus, nous assistons à un débat qui n'est pas directement lié à la Commission communautaire française ni même à la Région : le ping-pong PS/N-VA auquel s'est livrée tout à l'heure Mme Moureaux, montant à l'attaque en utilisant M. Van Goidsenhoven comme filet. Nous avons bien compris ce jeu-là.

Nous aussi, écologistes, sommes très critiques à l'égard de la politique menée par le gouvernement fédéral, et en particulier envers sa gestion honteuse de la crise de l'asile, toutes composantes de la majorité confondues. Il est honteux de limiter à 250 personnes par jour les inscriptions à l'Office des étrangers parce que cela rejette de manière automatique et inéluctable des centaines de personnes, de familles, de femmes et d'enfants dans les parcs et les rues.

Par ailleurs, entendre Mme Moureaux - et non le PTB - parler de "révolution culturelle" est assez amusant. Je tenais à le relever en guise de clin d'œil.

J'aimerais redire que cette crise des réfugiés et de leur accueil, ces centaines de personnes à la rue et dans les parcs du fait de la (non-)politique fédérale, tout cela nous donne à nous, autorités publiques, une leçon de la part des citoyens, des collectifs et des associations qui se mobilisent, retroussent leurs manches et mouillent leur chemise. Leçon que nous donnent aussi les réfugiés eux-mêmes, dont beaucoup se sont exprimés sur Télé-Bruxelles. La chaîne financée par la Commission communautaire française, au moins en partie, a réalisé des capsules autour de paroles de migrants. Je vous invite à les regarder. Elles sont extrêmement bien faites et offrent un éclairage intéressant sur le parcours de ces personnes.

J'en reviens aux compétences de la Commission communautaire française. Bon nombre de ces réfugiés recevront un statut dès que leur demande aura été prise en considération par l'Office des étrangers car la grande majorité d'entre eux sont des réfugiés de guerre en danger de mort ou de souffrances graves dans leur pays. Une fois le statut de primo-arrivant obtenu, la Commission communautaire française disposera d'un certain nombre de leviers d'action, tout comme la Commission communautaire commune et la Région.

Je l'ai déjà dit hier, avec Groen, nous plaçons pour un plan régional bruxellois d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants sous la houlette du ministre-président de la Région bruxelloise, en concertation avec toutes les institutions bruxelloises mais aussi communautaires et, autant que faire se peut, avec le gouvernement fédéral.

Le ministre-président de la Région, également chargé de matières de la Commission communautaire française, a annoncé la création d'un deuxième bureau d'accueil pour les primo-arrivants. La Commission communautaire française a trouvé un million et demi d'euros de budget pour ce faire. C'est une bonne chose, même si l'on ignore la source de ce subside. Madame la ministre-présidente, s'agit-il d'une dotation complémentaire de la Région ou cette somme vient-elle d'autres budgets de la Commission communautaire française ? On sait que boucler le budget de la Commission communautaire française est toujours difficile au vu de son

carcan extrêmement étroit, étant sans capacité fiscale et n'ayant presque aucune recette propre...

D'où viendra cet argent ? Cette question est d'autant plus importante que, ainsi que d'aucuns l'ont déjà souligné, pour couvrir les besoins d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants sur l'ensemble du territoire régional bruxellois, il faudrait au moins une vingtaine de bureaux d'accueil. Or, nous n'en aurons que trois : un néerlandophone et deux francophones. Il manque donc, à la grosse louche, une trentaine de millions d'euros pour couvrir les besoins et mettre cette politique en œuvre.

Cette question est d'autant plus aiguë que, hier, en séance plénière réunie de la Région et de la Commission communautaire commune, le ministre-président nous a dit que le Collège réuni déposera un projet d'ordonnance rendant obligatoire la fréquentation des bureaux d'accueil par les primo-arrivants. Si l'on souhaite rendre obligatoires l'accueil et le parcours d'intégration aux primo-arrivants, il faut des dispositifs permettant de les accueillir. Pour ce faire, en ne prenant même pas en compte les chiffres calculés par l'UCL il y a trois ou quatre ans et en n'intégrant pas la crise actuelle de l'accueil à l'évaluation, il faudrait donc une trentaine de bureaux, ce qui représente un budget de 30 millions d'euros à trouver.

Madame la ministre-présidente, vous allez être en charge de ce dossier au niveau de la Commission communautaire française. Quelles sont vos pistes ? De quoi discutez-vous avec le ministre-président de la Région et de la Commission communautaire commune ? Quels seront les moyens disponibles ? Comment va-t-on faire ? Il faudra sans doute demander l'aide d'autres niveaux de pouvoir mais où et comment va-t-on trouver l'argent pour mettre en œuvre cette indispensable politique ?

Surtout, comment va-t-on organiser cette politique ? En effet, si tout cela est rendu obligatoire, il y a lieu que les bureaux d'accueil travaillent de manière coordonnée et cohérente, et non concurrentielle. Or, à ce stade, la coordination entre les bureaux d'accueil francophones n'est pas prévue. Aucune structure n'existe à cet effet. Comment cela sera-t-il organisé ? La même question se pose pour la coordination avec le dispositif néerlandophone.

Si les personnes doivent obligatoirement s'inscrire dans un parcours d'intégration, on ne peut les laisser choisir entre un qui prévoit 50 heures de citoyenneté et un autre qui en prévoit 100. Si les objectifs en termes de cours de langues sont différents, si la qualité de l'accueil individuel varie, si les gens sont accueillis dans leur langue - ce pour quoi nous plaçons - dans certains cas et pas dans d'autres, un problème se pose. Le dispositif doit être cohérent et coordonné.

La question de la définition du public prioritaire se posera également, car les moyens financiers manqueront pour ouvrir tous ces bureaux d'accueil. Nous ne dégagerons pas les 30 millions d'euros nécessaires, raison pour laquelle nous devons définir des publics prioritaires. Cela est depuis longtemps sous-entendu dans les déclarations politiques de M. Vervoort. En Région bruxelloise, ce public prioritaire devra être le même du côté francophone et du côté néerlandophone. Or, à ce stade, tout le monde est le bienvenu dans le dispositif néerlandophone. En Flandre, la démarche est obligatoire pour certains, mais ceux qui ne sont pas sous le coup de l'obligation peuvent aussi y accéder s'ils le désirent.

J'aimerais vous entendre sur vos premières pistes de travail en la matière, puisque cette question fait l'objet de l'annonce du

ministre-président de la Commission communautaire commune et de votre part sur le deuxième bureau d'accueil.

Hier, M. Vervoort a annoncé l'allocation de moyens complémentaires en cohésion sociale : 10% de budget supplémentaires alloués aux dispositifs de français langue étrangère (FLE), alphabétisation et cohésion sociale en général. Un appel à projets va-t-il être lancé ? Comment les choses seront-elles organisées ?

En effet, les quinquennats sont en cours et les associations disposent donc de leur budget pour les cinq ans à venir. Comment ces budgets complémentaires seront-ils répartis ? De nouvelles organisations seront-elles soutenues ou de l'argent supplémentaire sera-t-il alloué à certaines d'entre elles ? Selon quels critères seront-elles sélectionnées ?

Il en va de même pour l'avenir du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI). Il nous faut clarifier les choses en la matière pour 2016 et établir les critères d'attribution de ses moyens financiers. Ceux-ci pourraient tout à fait être intégrés complètement dans le dispositif de cohésion sociale, mais ce n'est visiblement pas le cas puisqu'il a été choisi de garder un dispositif spécifique en nous transférant les moyens de l'ancien FIPI qui était du ressort du niveau fédéral. Comment allez-vous procéder ?

M. Vervoort a annoncé qu'il débloquerait des moyens supplémentaires pour l'interprétariat. Je voudrais pointer la difficulté particulière que rencontre le Service de traduction et d'interprétation en milieu social (Setis), cet organisme spécialisé venant en aide aux associations et administrations publiques dans leurs contacts avec les réfugiés et personnes venant de l'étranger afin qu'ils puissent communiquer. Or, à ce stade, cette association est en danger puisqu'elle a perdu nombre des moyens financiers qui lui étaient alloués. Qu'allez-vous mettre en place pour lui permettre de continuer à mener à bien sa mission, plus importante que jamais ?

Un mot à présent au sujet de l'accompagnement psychosocial. Les réfugiés qui arrivent sur notre territoire ont subi des traumatismes dans leur pays d'origine, mais également liés à l'exil et au trajet. Ulysse, une association subventionnée par la Commission communautaire française dans le domaine de la santé mentale, travaille sur ces questions. Elle a pour mission l'accueil et la prise en charge globale des personnes exilées, en précarité de séjour et en souffrance psychologique. Ce service spécifique devrait, lui aussi, se voir allouer des moyens complémentaires au regard de la crise de l'accueil.

Plusieurs services subventionnés par la Commission communautaire française devraient donc maintenant recevoir un soutien particulier. Confirmez-vous cette information ? Le cas échéant, comment allez-vous vous y prendre ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Notre Parlement francophone bruxellois ne pouvait bien évidemment pas échapper à consacrer un débat important sur le sujet délicat et sensible qu'est la crise de l'asile, l'accueil et l'accompagnement des réfugiés. Nous avons eu l'occasion d'en discuter hier en Assemblée de la Commission communautaire commune et au Parlement régional bruxellois pour les matières bicommunautaires et régionales, mais il est une évidence à laquelle nous n'échapperons pas : une réponse transversale s'impose.

L'asile, l'accueil et l'accompagnement des réfugiés sont un sujet sensible et délicat. Même si les dernières nouvelles du côté européen sont un peu moins mauvaises, cette question divise et oppose les États européens entre eux, elle oppose

les Régions entre elles et opposera peut-être demain les communes entre elles. Elle oppose également les formations politiques entre elles, comme nous avons pu le constater hier.

En ouvrant Le Soir de ce matin, qui titrait avec une photo de Bart De Wever "Jusqu'où ira-t-il ?", j'ai pensé que la vraie question, c'est de savoir s'il y a encore au sein de la majorité fédérale des humanistes sincères et courageux pour se lever et dire : « Cela suffit ». Les propos de M. De Wever ne sont pas à banaliser. On ne peut pas dire que c'est une bêtise. Ce n'est pas suffisant. On ne peut pas non plus se cacher derrière le fait que cela s'est passé dans le cadre d'une pseudo-rentree académique et que cela n'engage pas une formation politique. Tout cela n'est pas sérieux.

Effectivement, il n'y a pas de raison que M. De Wever s'arrête, car son propos vise essentiellement à opposer les citoyens entre eux. Notre devoir à nous, à notre petite échelle de la Commission communautaire française, c'est de veiller à ce que ce sujet sensible et délicat n'oppose jamais les victimes entre elles, les plus démunis aux candidats réfugiés. C'est donc un enjeu majeur en termes de cohésion sociale pour notre Région.

Mais le souci de transversalité entre les compétences régionales, bicommunautaires et monocommunautaires ne doit aucunement nous dispenser, ici entre francophones bruxellois, d'envisager sereinement dans chaque compétence qui nous est attribuée la politique qui s'impose à nous comme un véritable défi.

Certes, nous pouvons - comme je l'ai fait hier - dénoncer l'imprévision des gouvernements fédéraux qui ont diminué de manière drastique et dans l'aveuglement de l'économie budgétaire à tout prix, les places en milieu d'accueil. Mais une fois cette critique émise, il nous appartient au sein de ce parlement non seulement de mobiliser nos efforts et nos compétences pour accueillir les candidats réfugiés, mais aussi et surtout de les accompagner une fois leur statut de réfugié reconnu, dans une véritable intégration.

Car nous sommes ici au cœur des politiques de la Commission communautaire française : Formation, Cohésion sociale, Enseignement, Santé, Culture, Sport, sans oublier l'Action sociale. Permettez-moi de passer en revue ces différents secteurs.

En matière de Cohésion sociale, le Collège a annoncé l'ouverture de deux Bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), avec une capacité d'accueil de 4.000 primo-arrivants. Rappelons que les dispositions de la déclaration de politique générale pour la Commission communautaire française touchant à la mise en œuvre progressive du parcours d'accueil des primo-arrivants avaient comme objectif, à terme, de permettre l'inclusion de 10.000 à 12.000 personnes au sein de ce parcours.

Le Collège a donc tranché et deux asbl ont été retenues, l'asbl VIA, un projet élaboré en commun par les communes de Schaerbeek et Molenbeek et le BAPA Bruxelles, proposé par la Ville de Bruxelles et son CPAS.

Toutefois, rappelons que le Collège avait comme objectif de veiller à la disponibilité des budgets nécessaires à la création des BAPA et de coordonner son dispositif avec le volet obligatoire déterminé par la Commission communautaire commune. À en croire l'appel à candidatures initial, le coût d'un BAPA est estimé à 1,5 million d'euros. La presse nous apprend également que le budget de la Commission communautaire française aurait doublé, passant à quelque 3 millions d'euros. Ces coûts prennent notamment en charge les parcours d'intégration, dont le caractère obligatoire est acté dans notre déclaration de politique générale bicommunautaire.

Cet élément ne peut se penser que dans le cadre d'un accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. Ce montant de 3 millions va-t-il bel et bien être débloqué ? Dans l'affirmative et connaissant la situation budgétaire difficile de la Commission communautaire française, comment dégager ce financement complémentaire ? Ce montant est-il investi au détriment d'autres postes budgétaires ? Qu'en est-il des délais d'implantation ? Qu'en est-il de la concertation avec la Commission communautaire commune pour ce qui concerne l'activation du volet obligatoire du parcours d'accueil ? Enfin, avez-vous à votre disposition des éléments statistiques récents concernant le nombre de primo-arrivants que les deux BAPA devraient accueillir ?

Toujours en matière de Cohésion sociale, le ministre-président nous a annoncé hier une augmentation de 10% des budgets visant à renforcer les asbl qui disposent d'une expertise en alphabétisation, en citoyenneté ou en soutien scolaire. M. Alain Maron y a fait allusion.

En matière de Santé, la décision du Collège de soutenir Médecins du monde doit être saluée. Ce subside exceptionnel permettra à cette ONG de poursuivre les consultations médicales et paramédicales dans le dispensaire installé au cœur du parc Maximilien. Il y avait là bel et bien une situation d'urgence, mais au-delà de l'urgence, je ne saurais trop insister sur le renforcement et le soutien des asbl déjà spécialisées en santé mentale pour personnes en exil. Elles existent et disposent d'une expertise. Remobilisons-les !

Pour le cadre de l'Accueil de la petite enfance, le Collège entend poursuivre et renforcer l'accueil des jeunes enfants issus de familles fragilisées.

Dans le domaine de la Culture, évoqué avec optimisme par Catherine Moureaux, le soutien au secteur de l'éducation permanente s'impose par son expertise en matière d'animations interculturelles, de cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la lecture ainsi que par l'organisation d'activités de rencontres, de formations, de divertissements, pour les personnes qui sont menacées non seulement d'exclusion sociale, mais aussi d'exclusion culturelle.

En matière de Sport, il convient d'intensifier les collaborations, notamment avec les clubs sportifs désireux de mener des actions conjointes pour sportifs de tous horizons, y compris les réfugiés et les primo-arrivants. Il convient aussi d'organiser des séances sportives entre jeunes migrants réfugiés primo-arrivants et les classes scolaires. Le monde du sport est un monde ouvert, mobilisons-le !

Enfin, en matière d'Action sociale, il faut veiller au renforcement des centres d'action sociale globale (CASG) pour permettre une meilleure prise en charge et une orientation des réfugiés tant pour la recherche d'un logement que pour la résolution de problèmes financiers, l'aide matérielle alimentaire ainsi d'autres fonctions comme la médiation de dettes et l'accompagnement social. Il convient également de veiller à renforcer la capacité des places en maisons d'accueil, qui accomplissent le même travail avec la même expertise.

Vu les moyens financiers dont elle dispose, et dont nous savons tous qu'ils sont comptés, la Commission communautaire française doit se consacrer à mobiliser voire rentabiliser les tissus associatifs existants : services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, organisations syndicales, services d'éducation permanente... tous ces services qui, au pire, ont parfois été supprimés ou, au mieux, mis en veilleuse. Quel gâchis !

Heureusement, leur expertise demeure. À notre tour de les remobiliser. La Commission communautaire française doit

coordonner les actions et canaliser les énergies, car nous ne serons jamais assez nombreux pour contribuer à relever l'énorme défi qui nous attend.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Avant d'entamer mon intervention, vous me permettrez de répondre à M. Maron, que j'ai entendu tout à l'heure. Je ne comptais pas le faire initialement, mais je n'ai pas envie de laisser son intervention sans réponse, car je trouve qu'il est un peu facile de nous faire ici la leçon.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je ne vous interpellais pas.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Cela devient même récurrent : chaque fois que vous montez à cette tribune, vous vous sentez obligé de faire la leçon. Je sais que, chez Ecolo, c'est plus fort que vous, mais il faut faire preuve d'un peu d'humilité.

Vous venez nous dire que cette assemblée aurait dû organiser ses travaux autrement et mener le débat conjointement avec la Région et la Commission communautaire commune. En soi, c'est une bonne idée, mais je ne vous ai pas entendu tenir ce discours en Bureau, alors que nous discutons précisément de l'organisation des travaux.

Je vous entends amalgamer les compétences de la Région et de la Commission communautaire française, comme si c'était la même chose, alors que vous savez pertinemment qu'il y a des domaines dont on discute à la Région et d'autres qui sont de la compétence de la Commission communautaire française. Si ce n'était pas ainsi, pourquoi aurions-nous des institutions distinctes, certes compliquées ?

M. Alain Maron (Ecolo).- Il est très clair que nous prônons la fin de cette ségrégation entre les politiques francophones et néerlandophones à Bruxelles.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- De plus, je vous entends reprocher à certains d'utiliser cette tribune pour critiquer le gouvernement fédéral. Mais vous avez fait la même chose !

M. Alain Maron (Ecolo).- Je dis simplement qu'on refait ce débat aujourd'hui, alors qu'on l'a déjà fait hier dans les grandes largeurs. Toutes et tous, nous compris, car nous aussi nous sommes en colère contre le gouvernement fédéral, tout comme vous.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Fort bien, mais ne faites pas alors la leçon aux uns et aux autres.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je ne vous donne pas de leçon. J'ai dit à Mme la présidente - et elle peut en témoigner - ainsi qu'au Bureau - mais sans doute ne l'avez-vous pas entendu - que je trouvais bizarre de mener en Commission communautaire française un débat sur les réfugiés, alors que nous avons eu exactement le même débat 24 heures auparavant. Ces propos, je les ai tenus auprès de la présidente et au sein du Bureau, et je les maintiens.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je ne comptais pas faire cette intervention, mais...

M. Alain Maron (Ecolo).- Vous auriez dû vous abstenir, alors.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Vous devriez commencer par vous-même y contribuer !

J'en viens au thème de la discussion. Nous vivons aujourd'hui un moment historique. Cet exode est le plus important que le

monde connaît depuis la Seconde Guerre mondiale. D'après le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), 51 millions de personnes ont quitté leur pays, elles fuient les guerres, les bombardements, les répressions, les maladies, bref elles fuient la mort, à la recherche de protection. La Belgique est une des destinations élues par les réfugiés. Depuis le début de l'année, 15.000 personnes ont demandé à être enregistrées en Belgique pour obtenir le statut de réfugié.

Il est intéressant de voir les proportions. Elles proviennent essentiellement de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, mais aussi d'Érythrée ou de Guinée.

Quinze mille sur 51 millions, voilà les chiffres. C'est important de les citer, car cela permet de relativiser, d'objectiver et de mettre la situation en perspective. Non, ce n'est pas une invasion. Non, ils ne prennent pas nos logements ni nos emplois, ils ne vident pas les caisses de la sécurité sociale. Le gouvernement lui-même a donné des chiffres sur l'impact sur la sécurité sociale : il est infinitésimal. Actiris a donné des chiffres sur l'incidence en termes d'inscriptions comme demandeurs d'emploi : moins de 2% supplémentaires. Prenons le temps d'analyser les faits objectivement.

L'enjeu aujourd'hui est de penser à moyen terme. Après l'enregistrement des personnes par les services compétents, après le temps d'attente du traitement du dossier, il y a l'octroi du statut. Quel sera l'impact de la reconnaissance de ces personnes comme réfugiés sur les compétences de la Commission communautaire française ? Que pouvons-nous faire pour les accompagner du mieux possible ? Comment anticiper ce moment ?

Madame Moureaux, déjà durant la phase d'attente lorsque les réfugiés s'enregistrent et attendent la réponse des services fédéraux, il est possible d'agir pour assurer la scolarité des enfants et un encadrement sportif et culturel favorisant leur intégration.

La ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi annoncé avoir renforcé les dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (Daspa). C'est une bonne chose. Le Collège de la Commission communautaire française a-t-il pris des décisions dans le sens de l'accompagnement scolaire, sportif ou culturel ainsi que de l'apprentissage des langues des mineurs ?

Je viens avec une proposition concrète. Le Collège a récemment octroyé un budget de 500.000 euros pour financer le Plan culture de la Commission communautaire française. C'est une somme conséquente. Une bonne partie de ce budget est déjà utilisée à travers des appels à projets et des financements affectés sur décision du Collège. Cependant, une partie de ces nouveaux moyens, qui ne financent donc pas des politiques existantes, est toujours disponible. Dans quelle mesure pourraient-ils financer des politiques culturelles facilitant l'intégration des primo-arrivants ? Je rappelle qu'étant nouveaux, ces budgets ne seront pas soustraits à des projets déjà existants.

L'enjeu majeur en termes budgétaires et opérationnels est l'accompagnement des personnes une fois leur statut accordé, alors qu'elles devront trouver un logement, un travail et avoir une vie sociale. La maîtrise de la langue française est essentielle. Le Collège a pertinemment décidé d'inscrire l'apprentissage de la langue française comme une priorité majeure des politiques de cohésion sociale. Cette mesure sera fortement sollicitée.

Que ce soient les cours de français langue étrangère (FLE), les formations en langues orientées métiers (FLOM), les cours d'alphabétisation, tous ces dispositifs vont être sur-sollicités et saturés. Comment le Collège va-t-il répondre à ce problème ? Quelles actions allez-vous entreprendre pour soulager cette

soixantaine d'associations actives dans ces domaines précis ? Quel budget allez-vous y consacrer ?

Là aussi, nous essayons d'être constructifs et nous venons avec une proposition concrète. Nous savons que 80% du budget de la cohésion sociale est, par décret, consacré aux contrats communaux de Cohésion sociale et que 20% de cet argent est consacré aux programmes régionaux et communautaires de cohésion sociale. 20% de cette enveloppe régionale n'est pas encore attribuée. Il s'agit d'une enveloppe destinée aux projets qui naissent pendant la période quinquennale, d'une marge de manœuvre que le décret prévoit pour financer des projets de cohésion sociale qui naissent en cours de route.

Ne serait-il pas opportun de puiser dans cette enveloppe des moyens qui permettraient de soulager ces associations actives en cohésion sociale, pour qu'elles puissent offrir davantage de cours, d'apprentissages de la langue française et autres ? Pourriez-vous me dire quel est le montant ventilé de cette enveloppe ?

À côté de l'apprentissage des langues et du français en tant que tel, il y a bien sûr la question beaucoup plus large des parcours d'insertion, qui comprennent la citoyenneté, la connaissance de nos institutions, les droits et les devoirs, tout ce dont les Bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) sont censés s'occuper. Je ne m'attarderai pas sur cette question, car mes collègues l'ont déjà fait. Je reprends toutes leurs questions, dont celles sur le financement et l'augmentation de l'offre.

Je terminerai par le sujet de la Santé. Il n'est pas difficile de comprendre que des réfugiés qui ont fui la guerre, qui ont traversé tant d'obstacles sur des milliers de kilomètres, qui ont risqué leur vie et, pour beaucoup d'entre eux, frôlé la mort, sont porteurs de traces, de séquelles, de traumatismes lourds. En plus de notre accueil, de notre solidarité, de notre soutien moral, ils ont besoin de soins.

Médecins du monde (MDM), qui a déjà reçu un budget de soutien de la Commission communautaire française, a publié un certain nombre de chiffres. J'en citerai trois :

- 30% des réfugiés aujourd'hui sur le sol bruxellois présentent des maladies des voies respiratoires ;
- 15% ont des problèmes de peau, liés notamment aux conditions d'hygiène durant leur voyage ;
- 80% portent des signes de stress post-traumatique.

Ce dernier chiffre est énorme. Avec nos compétences de soutien aux opérateurs - maisons médicales, santé mentale, etc. -, nous avons un rôle à jouer et une responsabilité à assumer. Avez-vous, en tant que Collège, déjà estimé l'impact de ce nouvel afflux de personnes sur nos capacités d'offres de soins ? Comptez-vous prendre des mesures particulières pour permettre d'accueillir ces personnes ? M. Maron a notamment évoqué la question de la traduction pour l'accompagnement pratique au quotidien. Il faut trouver et financer les traducteurs : comment la Commission communautaire française répond-elle à cet enjeu très particulier ?

En conclusion, au-delà de la gestion de la crise aujourd'hui et de l'anticipation de la situation à venir, notre responsabilité est aujourd'hui morale et sociétale. Or, on observe un phénomène qu'Andrea Rea qualifie d'injonction paradoxale.

Deux messages traversent la société, qui consistent à dire à tous ces réfugiés, tous ces étrangers : "Vous fuyez la guerre et la mort. Vous êtes les bienvenus, mais sachez que nous serions tellement mieux si vous n'étiez pas là." Une fois le bruit médiatique éteint, ce sont ces deux messages concomitants

qui leur sont envoyés. Une telle injonction paradoxale est anxiogène. Elle génère du stress et de la peur dans la société.

Il est de notre responsabilité, non seulement de répondre aux questions pratiques soulevées par l'afflux de réfugiés, mais aussi d'objectiver la situation, d'entendre les peurs et de répondre à l'émotion par la raison. À nos différents niveaux, nous tentons d'y contribuer.

M. du Bus de Warnaffe et moi-même suggérons que notre parlement réfléchisse à cette question au travers d'auditions d'experts venus objectiver la réalité des réfugiés. Cela nous permettra d'être utilement informés et de répondre aux craintes et aux questions des uns et des autres.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Verbauwheide.

M. Michaël Verbauwheide (PTB*PVDA-GO !).- J'ai entendu de nombreuses personnes déplorer à cette tribune les récents propos de Bart De Wever, que je juge également inacceptables. Hier, certains remettaient en cause l'espace Schengen. Aujourd'hui, c'est au tour de la convention de Genève. Où cela va-t-il s'arrêter ? Demain, va-t-on faire de même avec la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Je me réjouis que ces propos aient été condamnés unanimement par ceux et celles qui se sont succédé à cette tribune. Cependant, les discours ne suffiront pas pour faire reculer ces idées empreintes de racisme et de division.

Deux choses importantes sont à réaliser. La première est de rejoindre tous les citoyens qui se mobilisent. À cet égard, j'espère que les personnes qui ont dénoncé les propos racistes et de division de ces derniers jours prendront part, ce dimanche 27 septembre à Bruxelles, à la manifestation visant à démontrer que les réfugiés sont les bienvenus.

La deuxième est de répondre concrètement aux très nombreux problèmes rencontrés par les Bruxellois et les Belges : manque d'écoles, de crèches, d'emplois, de logements sociaux et de logements tout court... Tous ces manques constituent un terreau fertile pour les idées racistes, de division et de haine. Comme je l'ai déjà dit hier, nous devons combattre ces discours en prenant ces problèmes à bras le corps.

Nous devons mener une lutte sans relâche pour répondre à l'actuelle crise des réfugiés et des demandeurs d'asile en pourvoyant à leurs besoins de base, mais également répondre aux besoins de base des Bruxellois et des Belges, qui sont aussi très criants. Sans cela, les idées racistes trouveront toujours un terreau fertile.

Les réfugiés fuient la guerre. Leur détresse est grande. C'est notre devoir primordial de les accueillir. Leurs besoins sont très importants. Que compte faire la Commission communautaire française à travers ses compétences en Cohésion sociale, en Santé, en Formation, en Accueil de l'enfance et en Enseignement pour accueillir et répondre aux besoins de base de ces réfugiés de guerre ?

Il est question de rendre obligatoire le parcours d'intégration citoyenne. Comme je l'ai dit hier, là n'est pas la question. Dans les conditions actuelles, le rendre obligatoire est le rendre inefficace, tant que les besoins de base des réfugiés ne sont pas satisfaits.

Je donnerai un exemple très concret : l'une de mes amies, qui est active dans une association qui travaille avec des primo-arrivants, évoque le cas de certaines femmes qui, n'ayant pas trouvé de place dans une crèche, suivent les cours avec leur enfant, ce qui rend le travail impossible. Tant que les besoins

de base ne sont pas satisfaits, le parcours d'intégration citoyenne restera inefficace. Il faut donc avant tout rendre ce parcours possible. Les bureaux d'accueil des primo-arrivants ne peuvent réaliser un travail de qualité sans en avoir les moyens.

Sur ce point, tout le monde s'affole en évoquant le peu de moyens de la Commission communautaire française et le carcan budgétaire dont elle est prisonnière. Mais le carcan budgétaire n'est pas une loi naturelle, c'est une décision politique. Qui a voté les différentes réformes de l'État ? Qui a décidé de faire des cadeaux fiscaux aux entreprises et d'ainsi vider les caisses de l'État ? Peut-être feriez-vous mieux de regarder dans votre assiette pour voir si vous n'êtes pas responsables de l'insuffisance des budgets qui nous empêchent de faire face à cette crise.

Par rapport au parcours d'intégration obligatoire se pose également la question du contenu. Des associations de terrain, comme le CIRÉ, qui travaillent depuis longtemps avec des primo-arrivants, ont avancé des propositions intéressantes lors des élections de 2014. Celles-ci rappellent l'importance de créer une dynamique commune à Bruxelles. Les réfugiés qui arrivent ne sont ni francophones ni néerlandophones. Il en va de même des cours de citoyenneté, dont le contenu doit être suffisamment élaboré. Le CIRÉ parle de nonante heures de formation. Enfin, l'orientation socioprofessionnelle est un enjeu crucial. Le travail est en effet un facteur majeur d'intégration durable.

Je ne m'étendrai pas sur le Service de traduction et d'interprétation en milieu social (Setis), dont on a déjà beaucoup parlé. Je me contenterai de rappeler que, pour le PTB, il symbolise les mesures d'austérité prises à tous les niveaux de pouvoir. Qu'allez-vous faire concrètement pour que le Setis, et toutes les autres associations qui ont vu leurs subventions réduites ces dernières années, puissent continuer à fournir un travail correct ?

Enfin, je rejoins M. Maron et d'autres qui déplorent le fait que l'on organise deux fois le même débat. Il eut été plus judicieux que le Parlement francophone bruxellois se déplace pour remercier et féliciter tous ceux qui se mobilisent sur le terrain depuis des mois, pour suppléer l'absence de réponse du monde politique. Par ailleurs, je trouve intéressante l'idée de M. Fassi-Fihri d'organiser des auditions.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Avant de débiter mon intervention, je souhaiterais vous dire que je suis ravie de vous retrouver après cette trêve parlementaire, qui fut plus courte que les autres années. À ce propos, je dois vous avouer que l'avancée de cette rentrée me semble être une excellente chose pour nous tous. En effet, cela démontre la vitalité et la ferveur qui habitent les parlementaires et les institutions bruxelloises.

Cela démontre aussi qu'après 25 ans, Bruxelles a toujours l'ardeur et le dynamisme qui l'ont vu naître. Bruxelles c'est une Région, c'est une capitale, c'est une métropole francophone de première importance, mais c'est aussi le centre et le cœur des institutions européennes. C'est également la capitale de cette Europe qui voit affluer vers elle des milliers de réfugiés, thème de notre débat d'aujourd'hui. Ils fuient la guerre, la peur, la faim, la misère et l'enfer.

J'insiste sur le terme réfugiés, que je préfère au terme de migrants, car c'est bien de cela qu'il s'agit : de réfugiés ! On parlait d'ailleurs aussi de réfugiés quand on évoquait ces cohortes de milliers de citoyens belges, fuyant les horreurs et les affres de la Seconde Guerre mondiale.

La montée des extrémismes, ici de droite, avait poussé sur les routes tant de familles belges, françaises et européennes... Des familles à la recherche de sécurité, de repos, de nourriture et de soins. Des familles qui, comme les réfugiés aujourd'hui, espèrent trouver une main tendue, un brin d'humanité.

Si je vous dis ceci, c'est notamment parce que le Gouvernement francophone s'est penché sur la question des réfugiés, faisant écho à l'émoi qui a touché de très nombreux Bruxellois.

À ceux qui se demandent pourquoi nous ouvrons un nouveau débat sur les réfugiés, après celui qui s'est tenu à la Commission communautaire commune, je répondrai que le Parlement francophone bruxellois est une assemblée à part entière, qui exerce des compétences propres. Il ne me paraît donc pas accessoire ni superflu d'ouvrir un tel débat au regard des compétences de la Commission communautaire française. On ne parlera jamais assez de la question des réfugiés.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je tenais à exprimer toute notre solidarité avec les familles qui fuient la guerre et la détresse. Cette solidarité doit se traduire par un accueil chaleureux, digne, humaniste et fraternel. Ces derniers jours, des responsables politiques ont indiqué vouloir priver les réfugiés de certains droits ou leur créer des statuts spéciaux. De telles déclarations ne peuvent être faites dans un pays éclairé comme le nôtre. Il me semble impensable de nous engager dans une voie qui porterait atteinte à notre devoir moral et légal, qui est d'accueillir ces réfugiés qui arrivent chez nous pour échapper à l'horreur.

Dans pareille situation, le rôle du politique n'est pas d'attiser les peurs ou d'entretenir les fantasmes, mais bien d'agir en fonction des principes et des valeurs qui fondent notre État de droit. L'Europe doit assumer sa part de responsabilité, le pouvoir fédéral aussi.

Le Gouvernement francophone bruxellois, en tout cas, a décidé de prendre ses responsabilités. C'est pour nous un devoir moral, mais c'est aussi un moyen de démontrer que nos sociétés savent gérer et répondre à une situation qui est loin d'être inédite puisque 20.000 demandes d'asile environ ont été introduites cette année, contre près de 42.000 en 2000, pendant la guerre des Balkans.

Il ne s'agit donc nullement d'une crise ingérable puisqu'il y a quinze ans, nous avons pu gérer un afflux double de réfugiés.

Évidemment, la situation est loin d'être idyllique. Ne soyons pas naïfs et évitons la langue de bois, Monsieur Van Goidsenhoven. Il suffit de se rendre sur le terrain ou encore d'écouter les acteurs de première ligne pour s'en rendre compte. Il faudrait d'ailleurs écouter davantage les acteurs de terrain, ces hommes et ces femmes qui vont chaque jour à la rencontre de la souffrance des familles en détresse ou des réfugiés.

La réponse au défi actuel doit se formuler loin des débats populistes voulus par certains membres du gouvernement fédéral, ou des déclarations pleines de lieux communs et souvent xénophobes.

À ce titre, il me semble bienvenu de saluer le travail remarquable effectué par les travailleurs de l'Office des étrangers, des organes fédéraux et des centres d'accueil, ainsi que par des associations comme la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ), la Croix-Rouge, Caritas, et les CPAS.

Je tiens aussi à saluer, comme d'autres parlementaires avant moi, le formidable élan de solidarité exprimé par de nombreux citoyens pour faire en sorte que l'accueil offert soit le meilleur

possible, dans le cadre d'une répartition équitable des demandeurs d'asile entre les différentes entités du pays.

La limitation du nombre d'enregistrements des demandes d'asile à 250 par jour me semble peu défendable lorsqu'on est confronté à des files de plus de 1.000 personnes devant l'Office des étrangers. Il me semble aussi difficile de continuer à distribuer des "on fait ce qu'on peut" à longueur d'interviews. Cela ne suffit pas, cela ne suffit plus. Il est nécessaire d'enfin donner aux services responsables les moyens de faire face à la situation.

De notre côté, à Bruxelles, le gouvernement francophone et celui de la Région notamment, s'engagent à accomplir leur partie du travail en favorisant l'intégration des réfugiés reconnus et en prenant des mesures pour soulager les enfants et familles réfugiés. À cet effet, les différents gouvernements bruxellois ont adopté la semaine dernière un dispositif régional de crise de l'accueil des réfugiés en Région bruxelloise.

Les exécutifs se réuniront au sein d'une plate-forme de coordination qui veillera à la mise en œuvre du dispositif régional de crise de l'accueil des réfugiés. Vous donner aujourd'hui tous les détails de la mise en œuvre des dispositifs serait prématuré. Les gouvernements de la Région bruxelloise, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française agiront chacun dans le cadre de leurs compétences au sein de cette plate-forme, qui est présidée par les ministres-présidents des entités citées.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Gouvernement francophone bruxellois, au vu de la situation actuelle, Rudi Vervoort n'a pas attendu pour agir. Depuis le vote du décret du 18 juillet 2013 sur le parcours d'accueil voté par votre assemblée, ses services travaillent d'arrache-pied pour mettre en œuvre cette importante politique au niveau du territoire de notre Région.

C'est dans cette optique qu'il avait lancé l'appel à projets pour l'agrément d'un Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA). Au vu de la situation actuelle, il a proposé au Gouvernement francophone bruxellois que nous fassions preuve de davantage d'ambition en rassemblant toute notre énergie pour répondre aux demandes d'accueil croissantes.

Nous avons décidé de doubler l'effort initialement prévu, avec l'ouverture de deux BAPA pour une capacité d'accueil de 40.000 primo-arrivants par an.

Le doublement de la capacité d'accueil permettra de répondre temporairement à l'afflux de réfugiés et de les orienter plus rapidement vers les opérateurs de formation en français langue étrangère (FLE) ou vers l'insertion professionnelle.

Les critères de sélection de ces BAPA ont été prévus par le décret du 21 juillet 2013 et ses arrêtés d'application. C'est sur cette base que les deux porteurs de projets retenus ont reçu leur agrément provisoire. Concrètement, ces bureaux devraient ouvrir au mois de décembre 2015. Venant seulement de recevoir leur agrément provisoire, ils doivent encore mettre leur projet en œuvre.

Pour cette année, nous disposons des crédits budgétaires pour lancer ces deux structures. Pour l'année 2016, les moyens nécessaires devront être débloqués lors de l'élaboration du budget. Nous aurons le loisir d'en débattre le moment venu.

Les statistiques relatives au flux de primo-arrivants, établies par une étude réalisée par le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) et l'Université catholique de Louvain (UCL) en 2012, ont été actualisées au début de cette année.

Tenant compte de ces données et de leur évolution rapide, nous n'avons pas encore défini de public prioritaire. Nous attendrons la première évaluation pour éventuellement définir ce public. Les BAPA seront donc accessibles à tous les primo-arrivants, c'est-à-dire les personnes de nationalité étrangère résidant régulièrement en Belgique depuis plus de trois mois et moins de trois ans.

Par ailleurs, les discussions concernant l'adoption d'une ordonnance de la Commission communautaire commune fixant l'obligation du suivi de tout ou partie du parcours d'accueil se poursuivent sous l'égide des ministres en charge de l'Aide aux personnes à la Commission communautaire commune, Mme Fremault et M. Smet. Ces questions ont été longuement débattues hier, je n'y reviendrai pas.

Pour les cours de FLE, les associations actives dans ce domaine seront invitées prochainement à répondre à un appel à candidatures pour dispenser les différents modules du parcours de formation définis dans les arrêtés d'application du décret.

Une question m'a également été posée sur le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI). Ces mesures ne sont pas directement liées à la politique d'aide aux réfugiés, mais sont structurelles et viennent souvent en aval de la politique d'accueil. Une réforme est d'ailleurs prévue dans la déclaration de politique générale. Le gouvernement travaillera dans le cadre de la refonte du décret de cohésion sociale.

M. Fassi-Fihri m'a également interrogée sur les 20% dédiés à la Cohésion sociale. Les 20% consacrés aux contrats régionaux ont été approuvés en juillet 2015. Il ne reste évidemment plus grand-chose, sauf pour financer des projets en 2016. Pour 2015, tout a été largement distribué. Pour ce qui relève des 80% restants de l'enveloppe, ils servent aux contrats communaux.

En ce qui concerne la compétence de la Santé, ma collègue Cécile Jodogne, actuellement en mission à l'étranger, m'a demandé de répondre aux questions portant sur ces matières.

L'accueil et l'accompagnement des réfugiés comportent un important volet santé. À cet égard, le Gouvernement francophone bruxellois prend ses responsabilités, dans la limite de ses moyens et de ses compétences, puisque le Collège a soutenu l'asbl Médecins du monde par l'octroi d'un subside exceptionnel permettant à l'ONG de poursuivre les consultations médicales et paramédicales dans le dispensaire installé au cœur du parc Maximilien. En outre, il permettra d'installer rapidement de nouvelles douches et de nouveaux sanitaires.

En matière de Promotion de la santé, des campagnes de prévention ciblées sont mises en place. Il est également prévu un renforcement rapide des asbl spécialisées en santé mentale pour les personnes en exil, dont chacun connaît l'importance de la problématique, ainsi que la définition d'une mission supplémentaire auprès des personnes qui affluent dans notre pays. C'est le cas par exemple d'Ulysse, service de santé mentale spécialisé dans l'accompagnement thérapeutique des personnes en exil.

Mme Jodogne m'a également demandé de vous dire un mot sur le centre Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ), qui assure un important travail d'interprétariat. Il va bénéficier d'un renfort financier afin de pouvoir mettre à disposition davantage d'interprètes pour l'accompagnement sociothérapeutique. Ces moyens doivent aussi permettre un élargissement des langues interprétées.

La Commission communautaire française ne pourra toutefois pas, malgré ses nombreuses structures qui couvrent l'ensemble du territoire régional, faire face seule à cette

situation. L'ensemble des institutions publiques doivent continuer à prendre leurs responsabilités et à coordonner les actions de première et deuxième lignes. J'en ai fini avec les questions adressées à Mme Jodogne et j'en viens à celles adressées à M. Gosuin.

Concernant les formations en français langue étrangère par Bruxelles Formation, l'organisme public chargé de la formation professionnelle en Région bruxelloise organise également des cours de langue française. Le centre de Bruxelles Formation Tremplin organise des remises à niveau, tandis que celui de Bruxelles Formation Langues propose des cours de français orienté métiers.

Les cours d'alphabétisation ne sont donc pas organisés. Les chercheurs d'emploi sont orientés vers d'autres opérateurs de formation. Ces orientations sont importantes, puisque, entre 60 et 70% des personnes ayant passé le bilan des compétences en vue d'entrer en formation de base sont finalement redirigées vers d'autres opérateurs pour l'alphabétisation, le français langue étrangère ou les remises à niveau de longue durée.

Dans le domaine de la Culture, nous soutenons le secteur de l'éducation permanente qui recouvre des animations interculturelles, des cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la lecture, ainsi que l'organisation d'activités de rencontre, de formation et de divertissement. En effet, nous sommes en présence de catégories de personnes menacées par la solitude ou par l'exclusion sociale et culturelle.

Dans la même veine, je compte aussi m'appuyer sur ce précieux outil que sont les ateliers créatifs regroupant 52 asbl, ainsi que sur les associations de type Lire et Écrire, afin de développer les actions d'alphabétisation menées en Région bruxelloise et de favoriser les collaborations et complémentarités entre acteurs bruxellois du secteur.

Le but est également de favoriser et de garantir l'accès à la formation, de démultiplier les lieux et de renforcer l'offre de formation pour les personnes peu scolarisées à Bruxelles, afin d'atteindre une adéquation entre l'offre et la demande.

En matière de Sport, il est prévu d'intensifier la collaboration avec des asbl de type Promo Jeunes ou avec des clubs sportifs désireux de mener des actions conjointes mêlant des sportifs de tous horizons, ce qui inclut des réfugiés et des primo-arrivants.

Je pense aussi à la poursuite du soutien des mouvements de type Educasport, qui proposent des activités sportives sur le terrain (utilisation des équipements sportifs disponibles), notamment auprès des jeunes.

Enfin, je pense qu'il est utile de poursuivre le soutien à des associations comme l'Institut Mécènes (Migrations, espaces, travail, institutions, citoyenneté, épistémologie, santé) de l'ULB ou encore le centre Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ) qui réunit 24 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales.

L'objectif poursuivi est d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et, plus largement, des personnes d'origine étrangère. En plus des défis quotidiens, les migrations, l'accueil ou encore l'intégration de ces réfugiés dans notre société sont au cœur de nos activités et réflexions.

Nous continuerons à agir pour répondre à ce devoir moral. Mon gouvernement parle de la même voix lorsqu'il s'agit de cette importante question. Nous aurons l'occasion de revenir en détail, dans le cadre du débat budgétaire, sur un certain

nombre d'ambitions pour l'avenir, et ce, même si notre institution est proche d'être exsangue financièrement.

Il sera important que nous soyons créatifs, imaginatifs et surtout que nous puissions bénéficier de solidarité pour réaliser et assumer l'ensemble de nos compétences dans le cadre d'une responsabilité importante à l'égard de toutes ces personnes qui souffrent.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'ai écouté avec beaucoup d'attention les déclarations de la ministre-présidente. Je note la volonté du gouvernement de la Commission communautaire française de prendre ses responsabilités. La ministre-présidente affirme ne plus vouloir entendre que "nous faisons ce que nous pouvons". J'espère que cette exigence s'applique à l'ensemble des instances, y compris la nôtre.

J'entends qu'un dispositif régional de crise relatif à l'accueil des réfugiés est mis en place au travers d'une plate-forme présidée par les ministres-présidents, chacun devant agir dans le cadre de ses compétences. Il sera important de voir comment travaille cette plate-forme, avec quels objectifs et avec quels moyens. J'insiste sur l'importance de la mise en commun des moyens de l'ensemble des partenaires dans ces politiques d'accueil et d'intégration des réfugiés. Sans cela, nous ne pourrions mener des politiques intégrées et efficaces.

Je retiens également qu'il n'y a, à ce stade, pas de public prioritaire dans le cadre des BAPA. La ministre-présidente ne mentionne pas l'objectif énoncé l'année dernière lors de la déclaration de politique générale : s'orienter vers un accueil de 10.000 ou 12.000 personnes. Ce chiffre est-il toujours d'actualité ? A-t-il été ou sera-t-il réactualisé en fonction de la situation ? Nous devons envisager la mise en œuvre de nouveaux BAPA dans les mois à venir, ceci pour répondre à nos responsabilités.

Je voudrais enfin réagir à l'attaque un peu frontale de Mme Moureaux. Je regrette une fois de plus que l'on instrumentalise ce débat qui nous tient tous à cœur. N'en doutez pas : mon parti, profondément humaniste, est réellement impliqué dans ce dossier. Le couplet "C'est la faute au fédéral" que l'on entend depuis bientôt un an est un moyen facile d'éluder la question de la responsabilité des autres niveaux de pouvoir.

Il faut parfois, c'est vrai, dépasser le strict niveau de compétences de cette institution qu'est la Commission communautaire française pour élargir le débat mais, en permanence, reporter toute la responsabilité sur le gouvernement fédéral me semble être un exercice oratoire très facile et pas toujours très juste.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Responsabilité, ce terme s'applique à l'exercice que vient de faire la ministre-présidente. Les exemples qu'elle a donnés démontrent qu'elle mobilise aujourd'hui toutes ses compétences. Mme la présidente parlait tout à l'heure de nos débats comme des petits pas effectués avec conviction... Cette politique reprend toutes les compétences, dans un carcan budgétaire - n'en déplaise à mon collègue Verbauwheide -, en faisant preuve de créativité et en exerçant pleinement les responsabilités qui lui incombent.

Il est faux de dire que Mme Laanan et son gouvernement ont une responsabilité quelconque dans les files devant l'Office des étrangers ! Ou, dans le fait que l'application de la loi de répartition des réfugiés ne se fait pas ! Cela se trouve en dehors des limites de ses responsabilités.

Enfin, si l'on fait face à un afflux d'une telle importance, je le répète, il faudra à un moment se poser la question d'une nécessaire répartition de la solidarité de manière intra-belge. Aujourd'hui a lieu la phase cruciale du pré-accueil et des inscriptions. Le Parti Socialiste a fait de nombreuses propositions en ce sens. Et le travail va continuer lors de la deuxième phase, où la Commission communautaire française pourra ou ne pourra pas pleinement rencontrer les défis.

Je plaide une fois de plus pour que vous, le MR en particulier, travailliez à ce qu'une véritable logique de solidarité intra-belge naisse autour de ce dossier.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je ne voudrais pas polémiquer ou jouer les arbitres dans ce jeu de ping-pong entre le PS et le MR, mais rappelons un fait : le plan de répartition n'a pas été plus mis en œuvre sous le gouvernement Di Rupo que sous le gouvernement fédéral actuel.

Pour le reste, Monsieur Van Goidsenhoven, vous avez raison : à chacun ses responsabilités, et l'on parle dans chaque assemblée de ses propres compétences. Mais il est parfois un peu dur d'entendre qu'un des principaux partis démocratiques du pays - en l'occurrence la N-VA - et son président tiennent des propos clairement xénophobes, divisant les populations, avec un impact tout particulier sur Bruxelles où la problématique est d'autant plus aiguë. Il se fait, Monsieur Van Goidsenhoven, que la N-VA est dans un gouvernement fédéral dont le Premier ministre est MR. Il est difficile de ne rien dire autour de cela, même si la Commission communautaire française, Mme Laanan ou moi-même n'avons rien à y faire. Cette réalité finit par peser sur nos propres compétences.

Madame Laanan, vous avez été relativement claire sur les bureaux d'accueil en disant que leur budget était garanti pour 2015. Mais cela ne correspond pas à un vrai budget sur une base annuelle, seulement à quelques mois. C'est un peu facile. Car, pendant que vous garantissez le budget 2015, les opérateurs sont en train d'engager jusqu'à 30 personnes par bureau. Pouvez-vous formellement nous apporter l'assurance que les moyens pour les deux bureaux d'accueil que vous êtes en train d'agréer sont garantis à 100% et en année pleine en 2016 ?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je l'ai précisé, il s'agit d'une priorité. L'acte que nous avons posé la semaine dernière d'élargir le champ à deux BAPA avait pour ambition que le budget soit garanti. L'ensemble du gouvernement francophone a accepté de mettre en place un préciput sur le budget 2016. Nous y reviendrons dans le détail.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je vous remercie d'affirmer sans ambiguïté que le budget 2016 est garanti pour les deux BAPA agréés. Je n'étais pas le seul à ne pas avoir compris les choses aussi clairement.

Vous nous assurez que le budget global est garanti. Vous parlez d'un certain nombre de moyens complémentaires qui seront attribués aux services de traduction que sont le Setis et le CIRÉ, à des services de santé mentale... Nous y reviendrons. Mais vous ne dites pas un mot au sujet de vos

démarches pour trouver ces moyens financiers. D'où viennent-ils ? J'essaie de mesurer le degré de crédibilité de vos propos. De quel type de soutien parlez-vous ?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Cela sera examiné par mon gouvernement.

M. Alain Maron (Ecolo)- Je ne peux me réjouir de ces nouvelles si nous ne savons rien du montant des sommes allouées ni de la manière dont vous comptez les rassembler.

Par ailleurs, de prime abord, les besoins des autres secteurs de la Commission communautaire française n'ont pas diminué : les personnes handicapées ont toujours autant de besoins que précédemment, tout comme le secteur de la culture. Et les autres activités de cohésion sociale telles que les animations de quartier n'ont pas moins de besoins qu'auparavant.

À ce stade, il s'agit donc juste de vos intentions virtuelles. Je le note néanmoins. Nous serons là pour vérifier que vous mettez ces intentions en pratique.

Les interrogations sont fortes quant à l'écart qui existe entre vos intentions et les moyens dont vous disposez. Je ne vous ai pas entendue proposer de pistes. Je vous ai pourtant tendu une perche en vous demandant si la Région serait solidaire dans ce dossier et si des discussions avaient lieu sur d'éventuelles dotations régionales.

La Commission communautaire française devra-t-elle se débrouiller toute seule, dans son étroit carcan budgétaire, ou avez-vous ouvert la discussion avec vos homologues pour que Région, Commission communautaire commune, Commission communautaire française et entités néerlandophones, au moins en Région bruxelloise, soient solidaires dans le cadre de ce dossier ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF)- La ministre-présidente a répondu au nom du gouvernement avec une forme d'humilité - que le budget de son institution lui impose -, mais également avec volontarisme, créativité et même avec précision.

En effet, la plupart de nos interventions visaient - étant donné les dispositions budgétaires - à remobiliser une série de dispositifs mis en veilleuse, voire assassinés, comme Alain Maron l'a rappelé hier. Or, certaines choses fonctionnaient dans le tissu associatif, que ce soit au niveau des syndicats ou des mutuelles, qui ont subi les restrictions successives imposées par les gouvernements fédéraux. Toutefois, si les dispositifs n'existent plus, l'expertise demeure. Si la Commission communautaire française pouvait contribuer à les remobiliser, ce serait déjà une grande victoire.

Nombre de travailleurs ne sont plus en fonction, mais plusieurs seraient prêts à reprendre du service. La ministre-présidente a cité avec précision diverses asbl en demande et en veilleuse. Le seul danger serait qu'elle n'ait pas été exhaustive, mais j'espère que les associations éventuellement oubliées le lui pardonneront car il est essentiel de rassembler.

Le rôle de la Commission communautaire française sera primordial, en particulier pour les réfugiés reconnus, dans la seconde phase donc. Je profite de l'occasion pour préciser la position des FDF sur le plan de répartition. Nous avons déposé, dans certains conseils communaux, une motion, votée à l'unanimité à Watermael-Boitsfort où nous l'avons déposée avec le PS, qui, outre qu'elle aborde la sphère communale, appelle à établir un plan de répartition obligatoire des

candidats réfugiés politiques. Il existe dans la loi organique des CPAS - notamment l'article 57/4 - une disposition qui le permet. Il faut un arrêté délibéré en Conseil des ministres qui n'est pas facile à obtenir parce qu'il faut déterminer des critères objectifs.

Il existe une base légale pour organiser, par le biais d'un consensus politique entre toutes les composantes du gouvernement fédéral, l'accueil des candidats réfugiés politiques.

Pour les réfugiés politiques reconnus, je ne dis pas qu'il ne faut pas y réfléchir, mais il faut être conscient du fait qu'une fois reconnus, les réfugiés disposent d'un titre de séjour en Belgique et jouissent donc du droit de libre circulation.

Par ailleurs, une solidarité financière pourrait être envisagée à travers les CPAS. Cependant, si nous reconnaissons tous l'importance de l'intégration de ce public une fois reconnu, il sera très difficile de rendre ces personnes fictivement dépendantes d'une institution communale en Wallonie ou en Flandre si elles résident effectivement à Bruxelles.

L'intention d'instaurer une solidarité financière est donc louable mais je n'ai pas encore trouvé le moyen pour allier cette solidarité financière à un suivi de proximité, fondamental dans les politiques que nous devons mener.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH)- Je retiens de notre échange de ce matin la volonté du Collège d'agir et d'assumer ses responsabilités. Or si la volonté est bien là, et je m'en réjouis, les moyens le sont un peu moins. Nous avons tous bien compris l'équation budgétaire, nous sommes conscients de la situation, tout comme vous. J'attendrai les débats budgétaires pour voir si vous dégagez une solution à cette équation.

Comme vous l'avez entendu dans mon intervention, le groupe cdH a voulu être constructif en lançant deux pistes concrètes. Nous ne manquerons pas d'en suggérer davantage si nous en trouvons. Nous faisons confiance à votre créativité dans votre recherche de solutions.

Je salue aussi votre réaction rapide et la coordination que vous avez très vite mise sur pied avec la Région, la Commission communautaire commune et d'autres institutions intra-bruxelloises. C'est un signal politique fort pour l'avenir.

Je vous encourage à travailler, parce que, dans les débats médiatiques, le travail de la Commission communautaire française est assez peu visible de par la nature même de ses compétences. Les associations qui dépendent de la Commission communautaire française œuvrent sur le long terme, à l'éducation, l'accompagnement, aux soins... C'est un travail qui ne se voit pas mais qui a un impact beaucoup plus important sur le moyen et le long termes. Et, parce que cela ne se voit pas, on a parfois l'impression que rien n'est fait. C'est un peu ingrat, et c'est pour cela que je vous encourage d'autant plus à poursuivre votre élan. Nous serons à vos côtés.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Verbauwheide.

M. Michaël Verbauwheide (PTB*PVDA-GO !)- Je remercie la ministre-présidente pour ses réponses. Nous avons entendu beaucoup d'intentions et de beaux discours, mais nous attendons toujours les moyens. Cela me fait penser à la bonne

volonté pour la paix dans le monde sans s'en donner les moyens. La question des moyens est cruciale pour avancer et répondre à la crise.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LA FINALISATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION LIÉE À LA CHARTE
ASSOCIATIVE

DE **M. ALAIN MARON**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- À la demande de l'auteur, l'interpellation est reportée à une prochaine séance.

LE PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE TÉLÉ BRUXELLES, ET LA VOLONTÉ
DE SES DIRIGEANTS D'ÉLARGIR LA ZONE DE DIFFUSION DE CE MÉDIA

DE **M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Télé Bruxelles souhaite changer de nom. La chaîne francophone de télévision de notre Région a d'ailleurs récemment lancé un appel à ses téléspectateurs afin de les solliciter dans le cadre de ce projet.

Si cette initiative est sympathique, puisqu'elle suggère aux Bruxellois de transmettre leurs idées, cet appel est surtout le reflet d'une profonde métamorphose à laquelle ce média est en train de se livrer. Comme l'explique son dirigeant à la presse, le mot "télé" est trop restrictif puisque, de nos jours, avec les nouveaux médias, les téléspectateurs d'une chaîne de télévision peuvent en regarder les programmes sur plusieurs supports : leur téléphone mobile, leur tablette ou leur ordinateur. La réflexion des dirigeants de la chaîne va donc plus loin que le simple changement de nom pour mieux répondre à l'évolution des médias.

En effet, si l'on en croit les déclarations du directeur général de Télé Bruxelles, l'ambition est d'élargir la diffusion des programmes de la chaîne à l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les arguments avancés stipulent que Bruxelles est "la capitale de tout le monde".

Le directeur de la chaîne souligne également que beaucoup de Wallons travaillent à Bruxelles. Il n'y a aucune raison pour qu'une fois rentrés chez eux, ils n'aient pas accès aux programmes de la télévision de la capitale sur le territoire communautaire alors que de nombreuses chaînes étrangères sont accessibles partout en Wallonie.

Avez-vous été informée de cette volonté d'augmenter l'espace de diffusion de ce média à l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quelle est votre position face à ce projet ? En d'autres termes, approuvez-vous et soutenez-vous une ouverture des émissions de Télé Bruxelles à l'ensemble du territoire francophone de la Belgique ? Le cas échéant, quels contacts ont-ils été pris à ce sujet avec les responsables de la Fédération Wallonie Bruxelles ? Quel est le résultat des discussions que vous avez pu avoir dans ce cadre ?

Avez-vous pu analyser les éventuelles conséquences de cette modification sur la ligne éditoriale de la chaîne ? Les

répercussions budgétaires de cette volonté des dirigeants de Télé Bruxelles ont-elles été étudiées et chiffrées ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- En quelques années, notre télévision régionale a beaucoup évolué : nouveaux décors, nouveau cadre, nouvelle dynamique, projet de changement de siège... Cela fait beaucoup de choses positives à enregistrer.

Le changement de nom annoncé me semble donc dans la continuité de cette évolution. En tant que francophones de Bruxelles, nous nous devons d'accompagner ce média régional dans ses développements.

Télé Bruxelles est non seulement une télévision locale qui dépend des décrets et des textes de la Communauté française, mais c'est aussi un média régional. Cela entraîne des spécificités autres que purement sémantiques. Par exemple, l'information de proximité, portant sur ce qui se passe dans nos quartiers, ne se décline pas de la même manière dans des télévisions locales classiques situées ailleurs en Wallonie comme elle se décline à Bruxelles. De même, dans les missions de Télé Bruxelles figure le rapport des débats parlementaires ou l'actualité du gouvernement bruxellois, ce qui n'est pas le cas de Notélé ou Télèvesdre vis-à-vis des travaux parlementaires et de l'actualité gouvernementale wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette distinction a un impact sur les moyens, qui doivent être différents, et sur le traitement de l'information.

Pour en revenir au changement de nom, l'appel à projets qui a été lancé auprès de la population par Télé Bruxelles reprenait un certain nombre de critères. Je trouve favorable le fait d'associer la population à cette réflexion. Des résultats ont-ils déjà été engrangés à ce sujet, en sachant que la date limite de l'appel à projets est dépassée ?

Un deuxième point qui fait l'actualité de Télé Bruxelles et des autres télévisions locales est le fait qu'elles pourront désormais diffuser plus largement que sur leur territoire naturel. En soi, c'est une très bonne nouvelle pour les Bruxellois, dont la culture effervescente pourra désormais être diffusée partout en Wallonie.

Un sujet qui nous tient à cœur, mais qui pose problème sur le plan institutionnel, est celui de la diffusion en périphérie bruxelloise. Car, si je suis heureux que la diffusion de Télé Bruxelles soit étendue à la Wallonie, il me semblerait naturel qu'elle le soit aussi à la périphérie bruxelloise pour nos concitoyens francophones qui vivent autour des dix-neuf communes.

C'est un sujet sensible, mais je souhaitais savoir si des initiatives étaient à l'étude pour atteindre un tel objectif. Les nouvelles technologies nous permettent en effet de contourner les frontières institutionnelles de papier. Notre chaîne bruxelloise a-t-elle adopté une approche particulière pour ce faire ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Mon propos ne portera pas sur le changement de nom, car ce genre d'opération requiert une certaine discrétion, mais sur l'extension de la zone de

diffusion. À la suite du seul article que j'ai lu à ce sujet, je me demande si l'annonce n'est pas prématurée. L'accord est-il déjà scellé ?

S'il se réalisait, je serais le premier à m'en réjouir, à l'instar de mon collègue Fassi-Fihri, dès lors que les technologies modernes de l'information ne permettent plus d'assurer le confinement de l'information dans une zone géographique limitée à la taille d'un arrondissement. Ce serait donc un excellent signal de diffuser Télé Bruxelles en Wallonie, mais quid de la périphérie ?

Malheureusement, de nombreuses formations politiques ont abandonné ce combat depuis la scission de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde. Celles et ceux qui ont cru trouver un meilleur accueil dans d'autres formations politiques, comme Damien Thiéry, se rendent compte à quel point quand on est lâché, c'est une fois pour toutes.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je suis très sensible à cette question de l'extension du territoire de diffusion de Télé Bruxelles.

Depuis que la chaîne existe, je suis consternée de voir que la frontière des dix-neuf communes constitue une sorte de mur de verre : au-delà, impossible de voir les programmes de la chaîne.

L'extension de la zone de diffusion à tout le territoire serait particulièrement précieuse, non seulement pour diffuser le point de vue des Bruxellois sur beaucoup de sujets, mais aussi parce que Télé Bruxelles s'intéresse parfois plus que d'autres télévisions aux aspects européens de l'actualité. En tant que capitale de l'Europe, cela me semble essentiel.

La communication sur ce que font les nombreux artistes en Région bruxelloise me paraît tout aussi importante. En effet, Télé Bruxelles se fait régulièrement l'écho de l'actualité culturelle en Région bruxelloise. Il serait bon que cet écho soit porté le plus loin possible dans toute la francophonie, et pourquoi pas dans toute la Belgique.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je suis bien consciente de la volonté de Télé Bruxelles de pouvoir diffuser ses programmes au-delà des dix-neuf communes. Il s'agit en effet d'une très ancienne revendication de la télévision régionale, adressée tant à la Wallonie qu'à la Flandre. Le Gouvernement francophone bruxellois s'est d'ailleurs toujours porté solidaire de la chaîne dans cette demande, conscient qu'il en va de la solidarité intra-francophone et du rayonnement de Bruxelles au-delà de ses frontières régionales.

Il faut notamment se souvenir que, en 1996, le gouvernement flamand avait interdit la diffusion en Flandre par les télé-distributeurs de certaines chaînes francophones, dont Télé Bruxelles. La Commission communautaire française est alors intervenue pour défendre le droit des téléspectateurs de la périphérie de recevoir ses programmes. Le ministre-président de l'époque a financé l'installation d'un émetteur hertzien qui permet la diffusion en Brabant flamand.

Avec l'extinction de la diffusion analogique, qui a été rendue obligatoire en Europe à partir de décembre 2011, c'est moi-même, en ma qualité de ministre de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ai autorisé et financé la diffusion de Télé Bruxelles en TNT, ou numérique hertzien, via

l'émetteur de la RTBF. Télé Bruxelles a, bien entendu, bénéficié d'une subvention pour ce faire.

Pour ce qui est de la diffusion via les distributeurs de services (les télé-distributeurs comme Proximus TV, etc.), les francophones n'ont malheureusement pas de prise sur la décision de la Flandre.

La problématique de la diffusion en Wallonie se pose par contre en des termes différents. L'article 66 du décret sur les services de médias audiovisuels du 26 mars 2009, que j'avais porté en son temps, dispose que la zone de réception d'une télévision locale n'est pas limitée à sa zone de couverture, mais que l'extension de diffusion requiert l'accord des télévisions concernées par celle-ci sur leur propre zone.

Longtemps, cet accord n'a pas pu être trouvé, et la disposition décrétalement fonctionnait bien plus comme un veto que comme une ouverture, particulièrement de la part de la télévision brabançonne TVCom à l'égard de Télé Bruxelles.

Cette problématique m'avait, du reste, été décrite par Télé Bruxelles en mars 2010, en réponse à l'appel à propositions que j'avais lancé aux télévisions locales pour préparer une réforme du financement du secteur. Télé Bruxelles revendiquait la suppression de ce veto dans le décret et l'obtention du "must carry" en Wallonie.

La piste d'un règlement à l'amiable entre télévisions locales a toutefois été privilégiée et le jeudi 17 septembre 2015, un préaccord est intervenu au sein de la Fédération des télévisions locales pour nouer une convention qui autorise la diffusion de toutes les télévisions locales partout, et de facto, celle de Télé Bruxelles en Wallonie.

La concrétisation de cet accord marquera la fin d'une situation anachronique et absurde, ou un téléspectateur de Wavre ou de Mons ne pouvait pas regarder la chaîne de Bruxelles alors qu'il avait accès à des chaînes du monde entier. Il s'agit donc, à mon sens, d'une véritable avancée en termes de droit à l'information et de liberté d'expression. La télévision conférant un effet de levier important aux sujets qu'elle couvre, cet élargissement va donc fortement contribuer au rayonnement de la vie régionale et de l'action francophone à Bruxelles. Ce sera enfin pour Télé Bruxelles un énorme atout en termes de notoriété et de crédibilité, et la promesse d'une audience complémentaire.

Votre question sur l'évolution éditoriale de la chaîne est pertinente, car le but de cet élargissement de la diffusion n'est pas de transformer Télé Bruxelles en chaîne nationale, concurrente de la RTBF ou de RTL-TV1. Sa vocation est et restera régionale et bruxelloise. La zone de couverture, déterminée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, restera le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. À aucun moment, ni dans le chef du législateur, ni dans celui des instances de Télé Bruxelles, n'a existé l'intention de modifier la mission régionale de la chaîne.

J'ai aussi été interrogée au sujet des éventuelles répercussions budgétaires de cette extension de diffusion. A priori, il n'y en a pas ou très peu : les coûts de transmission ne sont pas pris en charge par les éditeurs de service, mais par les télé-distributeurs dont le service est facturé aux abonnés. Les discussions avec ceux-ci permettront de voir si certaines adaptations seraient à apporter et il appartiendra à la chaîne d'éventuellement s'y adapter.

En tout état de cause, Télé Bruxelles mène depuis plusieurs années une politique de réforme et de modernisation. L'extension de la diffusion à la Wallonie lui ouvre de nouvelles portes, et il sera d'autant plus important de faire percevoir ce renouveau au public en l'interpellant par une nouvelle dénomination.

Selon les dernières informations dont je dispose, 570 propositions de noms ont été envoyées et transmises à Télé Bruxelles par des citoyens. La pertinence et la dimension juridique de celles-ci sont à l'étude. Télé-Bruxelles devrait donc nous annoncer très vite son nouveau nom.

Nous pourrions, j'en suis sûre, être fiers de notre télévision régionale.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je remercie la ministre-présidente pour sa réponse. Je me réjouis que l'avenir de notre chaîne régionale, confrontée comme d'autres à l'évolution rapide des médias, fasse l'objet d'une attention et d'une préoccupation partagées.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'INTÉGRATION DES ENFANTS ET JEUNES HANDICAPÉS DANS LE CIRCUIT SCOLAIRE CLASSIQUE ET LA PROMOTION DE LA MIXITÉ

DE **MME SIMONE SUSSKIND**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE
D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente.- La parole est à Mme Susskind.

Mme Simone Susskind (PS).- Nous apprenions récemment dans les médias que le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations émettait un sévère avis envers la Belgique pour son manque d'intégration des personnes handicapées. La situation est particulièrement inquiétante à l'égard des enfants et des jeunes. Nombre d'entre eux sont incités à aller vivre en institution ou sont systématiquement réorientés vers l'enseignement spécialisé.

Il est pourtant important de laisser la possibilité à ces enfants, quand leur situation le permet, de rester dans un circuit classique. Comme cela a déjà été démontré par plusieurs expériences allant en ce sens, côtoyer des enfants non handicapés ne peut être que bénéfique pour leur développement et leur bien-être. La promotion de la mixité dans les écoles sera également bénéfique pour les enfants sans handicap, qui pourront ainsi s'ouvrir aux différences.

Le décret du 5 février 2009 donne un cadre légal et des moyens pour organiser l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Le Plan individuel d'apprentissage (PIA) permet d'encadrer l'enfant concerné dans la poursuite d'une scolarité classique en adaptant l'apprentissage à son rythme et ses besoins. Les services d'accompagnement des personnes handicapées, à l'instar de l'asbl Service d'accompagnement pour personnes en situation de handicap - Inclusion et réseau (Saphir-Bruxelles), soutiennent également les enfants handicapés dans leur intégration.

Cependant, on remarque de fortes disparités dans l'intégration des enfants handicapés entre le côté néerlandophone et le côté francophone. Selon le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, en Flandre, 15.000 élèves avec un handicap suivent l'enseignement ordinaire, contre près de 51.000 dans l'enseignement spécialisé (23%). Du côté francophone, malgré une progression constante des intégrations individuelles, la présence des enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire reste très marginale : à peine 2.400 élèves (6%) pour 35.421 élèves dans l'enseignement spécialisé.

Des intégrations "sauvages" existent également, qui ne sont pas reprises dans les statistiques. Le succès ou non de ces initiatives se fait alors au cas par cas, en fonction de la volonté et de la capacité du personnel enseignant à encadrer l'enfant handicapé. Il est important d'apporter un réel soutien aux écoles qui choisissent la voie de la mixité et de répertorier ces intégrations "sauvages".

Il est donc urgent que des mesures soient prises du côté francophone pour combler ce retard et permettre, dans la mesure du possible, aux enfants handicapés de poursuivre une scolarité classique.

Que sera-t-il mis en place lors de cette législature pour encourager l'intégration des enfants et jeunes handicapés dans le circuit scolaire classique ?

Les autres lieux de rencontre entre jeunes avec et sans handicap - maison des jeunes, associations, etc. - seront-ils soutenus dans le sens d'une meilleure intégration des personnes handicapées ?

Quelles collaborations seront-elles mises en œuvre avec les services d'accompagnement des personnes handicapées ?

Quelles sont les estimations quant aux intégrations "sauvages" ?

Que sera-t-il mis en place pour soutenir les écoles qui ne sont pas encore officiellement mixtes, mais qui souhaitent s'engager dans cette voie ?

*(Mme Michèle Carthé, première vice-présidente,
prend place au fauteuil présidentiel)*

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Le sujet est important. Cap 48 mène une campagne très positive, même si elle soulève certaines questions, par rapport à l'intégration des jeunes handicapés dans l'enseignement ordinaire.

J'insisterai sur trois points.

Tout d'abord, tant l'enseignement ordinaire que l'enseignement spécialisé, mais aussi l'intégration et l'inclusion dans l'enseignement ordinaire relèvent de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce sujet, des décrets très précis sont en cours d'évaluation et devront sans doute être adaptés en fonction des résultats de l'évaluation réalisée également dans l'enseignement ordinaire.

Ensuite, je suis absolument favorable à l'intégration et à l'inclusion, mais ce n'est pas toujours possible. En la matière, il faut toujours évaluer la situation. De par sa compétence en matière de personnes handicapées, la Commission communautaire française a un rôle à jouer à cet égard par le biais des services d'accompagnement. Ceux-ci peuvent juger, avec les familles dont les perceptions du quotidien de l'enfant sont plus fines, de la pertinence de l'intégration et de l'inclusion. L'évaluation du décret de la Communauté française doit se faire en collaboration avec ces services. La coopération entre les services de la Commission communautaire française et le ministère de l'Enseignement doit être optimale.

Enfin, les campagnes d'information, celles de Cap 48 ou d'autres, sont extrêmement importantes. La Commission communautaire française devrait faire connaître les services d'accompagnement aux communes, aux écoles et surtout aux pouvoirs organisateurs (PO) qui sont responsables des

systèmes d'intégration, de l'adaptation des bâtiments et de l'accessibilité. Nous avons reçu récemment dans les communes un rapport du Service interfédéral pour l'égalité des chances sur l'accessibilité des bâtiments publics, parmi lesquels on compte les écoles. Dès lors, les services d'accompagnement et le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) ont un rôle clé à jouer dans l'information des pouvoirs organisateurs et des communes à Bruxelles.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Votre interpellation, Madame Susskind, porte sur la place des personnes handicapées dans l'enseignement ordinaire et sur la promotion de la mixité dans les classes. Comme vous l'avez souligné vous-même, la question relève davantage des compétences exercées par Mme Joëlle Milquet à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par conséquent, ma réponse à votre interpellation sera forcément partielle, puisque je ne puis outrepasser les compétences qui me sont octroyées.

Concernant votre première question, je me limiterai à vous indiquer que le principe général de l'inclusion établit que des mesures doivent être prises afin de permettre à un enfant handicapé de trouver dans chaque école spécialisée ou ordinaire l'accueil qu'il mérite. Un accompagnement pédagogique spécifique sera donc élaboré par l'école en fonction de la situation rencontrée.

Il est bon de se rappeler que la Belgique a été en grande partie pionnière dans le domaine de l'éducation. L'enseignement spécialisé y est né dans les années 1970 et l'école obligatoire a été imposée à tous les enfants, en ce compris les enfants présentant un handicap entravant leurs capacités à rejoindre l'enseignement ordinaire.

Même si les contextes peuvent être fort variables, on peut ressentir une certaine fierté vis-à-vis de la scolarisation d'enfants qui, dans d'autres pays, pourraient ne pas bénéficier du droit fondamental à l'éducation.

Les maisons de jeunes sont-elles soutenues dans la voie d'une meilleure intégration de ces personnes ? C'est le cas, conformément au décret du 17 janvier qui établit "la participation de la personne handicapée dans toutes les dimensions de la vie sociale et quotidienne avec la même liberté de choix que les autres personnes, en prenant des mesures efficaces et appropriées pour garantir la pleine jouissance de ce droit, la pleine insertion et participation".

Concernant le concept d'intégration, l'inclusion se comprend donc comme la possibilité offerte à toute personne de fréquenter "des milieux ordinaires". C'est dans cet esprit que les trois gouvernements de la Région bruxelloise ont adopté en juillet 2015 le concept du "Handiplan", qui vise à favoriser les mesures d'aménagement raisonnables pour permettre à chaque personne en situation de handicap de faire face à de nouveaux défis. Je reviendrai ultérieurement plus en détail sur le Handiplan lorsqu'on m'interpellera à ce sujet. Je détaillerai alors l'ensemble des mesures que nous avons prises en la matière au sein de la Commission communautaire française, relayées à la Région et portées de manière similaire à la Commission communautaire commune.

Votre troisième question porte sur le rôle essentiel joué par les services d'accompagnement qui relèvent de mes compétences. Les services d'accompagnement de l'enfant en âge de scolarité assurent un prolongement de l'aide précoce en accentuant la relation entre l'enfant, la famille et l'école. Ils

encadrent la scolarité au niveau psychologique, identitaire et relationnel.

Il existe quatorze services dont nous avons souvent détaillé l'action : Bataclan, la Braise, L'Entre-temps, Famisol, la Ligue Braille, Madras Bruxelles, la Maison des Pilifs, l'Œuvre nationale des aveugles (ONA), RéCi-Bruxelles, le Service d'accompagnement de la personne handicapée mentale (SAPHaM), le Service d'accompagnement pour personnes en situation de handicap - inclusion et réseau (Saphir-Bruxelles), Sisahm, le service universitaire spécialisé pour personnes atteintes d'autisme (SUSA-Bruxelles) et Triangle-Bruxelles. Une mission générale leur a été attribuée.

Parmi ces services, sept ont une mission spécifique d'intégration scolaire pour les jeunes en enseignement maternelle, primaire ou secondaire ordinaire : la Ligue Braille, l'ONA, RéCi-Bruxelles, Saphir-Bruxelles, SAPHaM, SUSA-Bruxelles et Triangle-Bruxelles.

Cette collaboration, objet de votre question, se concrétise dans les différentes dimensions du processus d'intégration scolaire, l'aide pour du matériel spécifique et la coordination de différents intervenants.

Comme le souligne le service SAPHIR, pour que ces intégrations soient des réussites, tant pour l'enfant que ses parents et la communauté scolaire, les moyens à mettre en œuvre sont nombreux. Il s'agit notamment de préparer le projet avec tous les partenaires, analyser les besoins spécifiques de l'enfant, évaluer les ressources et les contraintes, coordonner les interventions et soutenir les actions de chacun. C'est dans ce contexte que le service d'accompagnement précise ses missions et joue son rôle. Il participe ainsi à la construction pas à pas de l'intégration scolaire avec l'enfant et son entourage familial en tenant compte de ses spécificités.

En 2015, j'ai proposé au Collège d'augmenter de 50.000 euros la subvention de cette mission. Les discussions budgétaires auront lieu dans les semaines à venir. Il est essentiel de continuer à les soutenir, comme nous l'avons fait en 2015. Cela permet de relever une partie du défi.

Je ne dispose pas des chiffres relatifs aux jeunes en situation de handicap en enseignement ordinaire et à la politique d'extension de la mixité dans les écoles. Vous devez interroger les responsables de ces matières en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame Persoons, je constate comme vous qu'une série d'informations ne passent pas, vous avez pris l'exemple des subsides scolaires, il y en a d'autres. Il faut se pencher sur ce problème. Je discute depuis quelques semaines avec les membres de mon cabinet pour déterminer si la communication avec le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) se fait correctement, et si nous atteignons bien toutes les cibles nécessaires. Nous planchons sur la question de la communication en général et sur la nécessité éventuelle de concentrer l'information à un endroit pour tous les publics cibles - communes, grand public et autres destinataires spécifiques -.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Susskind.

Mme Simone Susskind (PS).- Je remercie la ministre pour ses réponses, ainsi que Mme Persoons pour avoir mis l'accent sur la communication. Je serai heureuse de poursuivre cette réflexion avec vous tout au long de la législature.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTION D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Geraets.

LA PRÉSENCE DU **GAMP** À L'ENTRÉE DU PARLEMENT

DE **Mme CLAIRE GERAETS**

À **Mme CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO !).- Madame la ministre, chers collègues, je m'adresserai également aux parents qui sont venus nombreux aujourd'hui. Ce sont ces mêmes parents qui, ayant distribué ce tract à l'entrée du parlement, ont remis à l'ordre du jour la question des places pour les personnes de grande dépendance.

Je rappelle que la Belgique a été condamnée en 2013 par le Comité européen des droits sociaux (CEDS) pour l'absence de places d'accueil pour personnes de grande dépendance. Bruxelles avait été particulièrement pointée pour son manque de places. Il avait été signifié à l'époque que la question financière n'entrait pas en ligne de compte dans cette affaire.

Je relayerai aujourd'hui les questions du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP). Où en est l'exécution de l'ordonnance infrastructure, qui date de 2007 ? Par ailleurs, où en est le plan transversal de grande dépendance que Bruxelles s'est engagée à mettre en œuvre ? En cette ouverture d'année académique, où les parents se retrouvent avec leurs enfants, il est vraiment urgent de pouvoir répondre à ces questions.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- J'ai pris connaissance du communiqué du GAMP, portant sur la mise en place d'un Plan national grande dépendance, ainsi que sur la question centrale de l'autisme.

L'accord de majorité précise, concernant le Plan grande dépendance, que le Collège veillera à renforcer la transversalité des politiques liées aux handicaps. Il soutiendra l'élaboration du Plan grande dépendance entamée par le niveau fédéral, ainsi que le Plan autisme.

Nous soutiendrons évidemment le niveau fédéral dans la mise en place du Plan autisme national et transversal. Celui-ci doit veiller à prendre en considération des approches que nous voulons complémentaires.

Au niveau de la Commission communautaire française, nous nous sommes préparés à nous insérer dans un plan national, en y apportant notre contribution. À la suite de ma demande, nous pouvons maintenant nous appuyer sur un avis circonstancié du Conseil consultatif, reçu du 3 juin 2015. Celui-ci reprend les points à inscrire dans le cadre de ce Plan national grande dépendance. Les cinq axes relevant des compétences de la Commission communautaire française sont les suivants :

- les besoins variables liés à la spécificité de la grande dépendance ;

- les formations des professionnels à la spécificité de l'accompagnement des handicaps de grande dépendance ;
- l'encadrement important et multidisciplinaire indispensable pour ces personnes ;
- la prise en charge précoce de ces personnes, qui peut limiter le développement de la grande dépendance à l'âge adulte : guidance à domicile, stimulation précoce,... ;
- la prévention du vieillissement précoce pour éviter la grande dépendance.

Une grande partie des réponses est désormais travaillée en profondeur au sein des groupes de travail issus du Conseil consultatif. Ceux-ci sont également chargés de préparer les arrêtés d'exécution du décret inclusion de la personne handicapée.

Par ailleurs, une collaboration suivie s'opère entre mon cabinet et celui de l'éducation et de l'enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci se penchent sur des thèmes tels que le type de convergences, l'identification des principes, la question du diagnostic, de la stimulation précoce et de l'intégration scolaire.

Votre dernière question se réfère à l'ordonnance de 2007 et aux réserves foncières. Cette matière relève des compétences de M. Vervoort et c'est lui que vous devez interroger quant à la mise en œuvre effective de ladite ordonnance.

J'ose espérer que l'adoption par le gouvernement, en juillet 2015, du Handiplan tant au niveau de la Région bruxelloise, que de la Commission communautaire française ou de la Commission communautaire commune, vient renforcer le principe de la prise en charge du handicap dans l'élaboration de toutes les politiques, y compris celle de l'aménagement du territoire.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO !).- Nous attendons les arrêtés d'exécution et nous serons attentifs à en faire le suivi. J'interrogerai bien sûr M. Vervoort à propos de l'ordonnance.

Rappelons, comme ceux-ci l'ont déjà dit, que le temps des parents n'est pas celui des politiques. J'espère que cela va changer. Peut-être pourrais-je vous inviter à revoir l'émission diffusée hier soir sur France 5. Une première émission avait fait de la Belgique un portrait idyllique qui n'avait pas lieu d'être, mais celle d'hier était parfaitement parlante sur ce que vit une maman ayant à sa charge un enfant en situation de grande dépendance.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS et du PTB*PVDA-GO !)*

INTERPELLATION (SUITE)

LE NOUVEAU PLAN DE LUTTE INTRA FRANCOPHONE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET INTRAFAMILIALES

DE **Mme FATOUMATA SIDIBÉ**

À **Mme CÉCILE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- La lutte contre les violences familiales, sexistes, sexuelles et intrafamiliales demeure une priorité. Les chiffres en la matière, reflétant la partie émergée de l'iceberg, sont très préoccupants.

Au cours des douze derniers mois, une femme sur sept a été confrontée à au moins un acte de violence commis par son (ex-)partenaire ; environ 3.000 viols sont enregistrés par an,

mais une seule victime sur dix porte plainte ; sept viols sont commis chaque jour ; plus de 13.000 femmes sont excisées en Belgique, et 4.000 fillettes à risque vivent sur le territoire belge.

En 2013, les statistiques policières ont recensé en Belgique 39.746 procès-verbaux relatifs à des faits de violence conjugale, lesquels ont entraîné la mort de 162 personnes cette année-là. Un couple sur huit est confronté à des violences d'ordre psychologique en Belgique.

Aussi nous réjouissons-nous du fait que début juillet, les différentes entités fédérées francophones ont adopté un texte commun pour lutter contre les violences sexistes et intrafamiliales. Ce plan, qui prendra effet pour la période 2015-2019, s'inscrit dans la continuité des quatre plans précédents, lesquels s'articulaient sur quatre axes : les violences entre partenaires et à l'égard des enfants, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et les violences liées à l'honneur.

Le plan intra-francophone 2015-2019 conserve ces lignes directrices et y ajoute des thématiques importantes : violences de genre, violences sexuelles, harcèlement sexuel et prostitution. Les associations de terrain, dont la section belge d'Amnesty International et SOS Viol se réjouissent de voir intégrées dans ce plan certaines des revendications formulées lors de leur campagne contre le viol.

Ce nouveau plan s'engage à poursuivre et renforcer les mesures prises lors des précédents plans.

Il prévoit notamment :

- le financement d'une ligne SOS Viol accessible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, celle-ci n'étant jusqu'ici accessible que pendant les heures de bureau ;
- une campagne de prévention à l'attention des adolescents, car nous savons que les violences amoureuses chez les jeunes sont une réalité ;
- l'ouverture d'un nouveau refuge pour les victimes qui répond à la pénurie criante des places d'accueil ;
- le renforcement des animations à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras).

Il me semble que la commission des Affaires sociales du Parlement francophone bruxellois n'est pas trop débordée, elle devrait saisir cette occasion pour auditionner les différents acteurs concernés pour approfondir les questions relatives à ce nouveau plan.

Une évaluation des plans précédents a-t-elle été faite ? Si oui, avec quels résultats ?

Comment ce nouveau plan intègre-t-il les exigences de la Convention d'Istanbul signée par la Belgique en 2012 et ratifiée par notre assemblée ?

Quelle concertation a-t-elle été entreprise avec le gouvernement fédéral, les autres niveaux de pouvoir et le secteur associatif ?

Avez-vous déjà une évaluation du budget alloué aux différentes nouvelles mesures ?

Nous manquons cruellement d'études et de statistiques en la matière.

Est-il prévu, dans ce plan, de procéder à une étude centrée sur les violences entre partenaires ?

Quelles nouvelles mesures ont-elles été prises visant à renforcer la lutte contre les mutilations génitales, ainsi que l'accueil et la prise en charge des victimes de mariages forcés et de violences liées à l'honneur ?

Des campagnes de sensibilisation contre le viol sont-elles prévues ? Disposez-vous d'un échéancier pour la mise en fonction de la ligne téléphonique SOS Viol ? Qu'en est-il du soutien aux initiatives du secteur associatif apportant une aide psycho-médico-sociale et/ou juridique aux victimes ? Qu'en est-il de la formation continue des professionnels du secteur juridique, de la santé et du social ?

Quelles sont les mesures prévues pour renforcer et structurer les animations Evras ?

Au niveau de la prostitution, quelles études ont-elles été menées sur le territoire ? Le travail de cartographie des lieux de prostitution dans l'espace belge francophone a-t-il été réalisé ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Comme je l'ai évoqué dans ma réponse à l'une de vos précédentes interpellations portant sur le logement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, l'ampleur du phénomène des violences sexistes exercées sur les femmes a, en effet, conduit les trois gouvernements francophones à adopter un tout nouveau plan conjoint de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales.

La collaboration entre les trois entités concernées permet aux trois niveaux de pouvoir et administrations concernés de se coordonner et d'établir des politiques globales pour prévenir et combattre les violences sexistes, tant en matière de prévention que de soutien aux victimes.

Ce n'est qu'en décembre 2009 qu'une initiative coordonnée de ce type a été entreprise pour la première fois, mais sous la forme d'une note commune relative à la politique en matière de lutte contre les violences entre partenaires visant à une contribution au Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires (PAN) et d'autres formes de violences intrafamiliales 2010-2014.

Le nouveau plan adopté en 2015 est heureusement plus ambitieux. Il s'inscrit en cohérence, non seulement avec le Plan d'action national pluriannuel de lutte contre la violence basée sur le genre (PAN) mis en œuvre au niveau fédéral, mais aussi avec les conditions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul. Cette dernière a été signée le 11 mai 2011 et ratifiée par la Commission communautaire française le 4 avril 2014.

Dès lors que ce plan intra-francophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales n'a pas de réel précédent comparable, une évaluation devra être réalisée à sa première échéance, en 2019.

La ratification de la Convention d'Istanbul n'est, en effet, pas sans conséquence : sa mise en œuvre nécessite d'étendre

progressivement les objectifs des politiques de lutte contre la violence faite aux femmes en renforçant, d'une part, les seuils de prévention et de protection et, d'autre part, les collaborations entre niveaux de pouvoirs, les mécanismes de financement des mesures envisagées et l'évaluation de celles-ci. Il s'agit là d'une réelle avancée.

La Convention établit d'ailleurs un lien direct entre la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination de la violence exercée sur les femmes. Dans cette convention, la violence envers les femmes s'inscrit à la fois dans le cadre de la famille et dans le champ de la collectivité, de la vie institutionnelle ainsi que dans le cadre de conflits armés. Il est ainsi exigé des États signataires qu'ils établissent des politiques globales incluant toutes les mesures pertinentes pour prévenir et combattre toutes les formes de violences envers les femmes, ceci tout en allouant des ressources humaines et financières appropriées pour la mise en œuvre des politiques y afférentes, ainsi qu'en soutenant le secteur associatif et la société civile dans ces mêmes domaines.

Par ailleurs, la convention veille à ce que les victimes puissent avoir accès aux tribunaux et obtenir réparation.

Des mesures de protection sont également prévues au niveau de la prise en considération de la dimension sexuée dans la procédure d'asile et au niveau de la coopération internationale.

Le plan intra-francophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales comprend 176 mesures. Il ne me sera évidemment pas possible d'en détailler l'ensemble, mais je tenterai de répondre de la manière la plus précise possible aux questions.

Les propositions d'actions ont été le résultat d'une concertation assez longue et très régulière entre l'administration de la Commission communautaire française, plus spécialement son département des affaires sociales, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, au niveau wallon, la Direction générale opérationnelle (DGO) 5 Action sociale et santé, en étroite collaboration avec le Centre d'appui de lutte contre les violences entre partenaires.

Il vise à combattre les différentes formes de violence exercées sur les femmes via des mesures transversales, dans une approche globale qui couvre tous les secteurs. Ces différentes formes de violence sont la violence entre partenaires et à l'égard des enfants, les mariages forcés, les mutilations génitales, les violences liées à l'honneur, mais aussi les violences sexuelles, ce qui est une nouvelle extension de son champ d'application.

Ce nouveau plan est calqué sur la Convention d'Istanbul et les 176 mesures sont réparties par objectifs global, spécifiques et opérationnels. Pour chaque mesure, une entité pilote est désignée, c'est-à-dire la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Région wallonne. Le plan décrit également les partenariats qui seront établis avec le secteur associatif.

L'objectif est donc de mener, conformément à la Convention d'Istanbul, une politique de lutte intégrée avec des collaborations institutionnelles en regroupant et en croisant les données statistiques, ainsi qu'en soutenant conjointement la recherche et les associations actives dans la lutte contre les violences.

Ce plan se limite aux compétences des entités fédérées concernées. J'estime toutefois qu'il est vraiment exhaustif et qu'il a une belle raison d'être. Il est le pendant au niveau francophone, mais non l'équivalent, du futur plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre, qui est actuellement piloté par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes sous la conduite de la secrétaire d'État Elke

Sleurs. Celle-ci l'a lancé, à l'été dernier, via une conférence interministérielle.

S'agissant des aspects budgétaires, la plus grande majorité des actions imparties à la Commission communautaire française sont reprises dans ses budgets fonctionnels. D'autres actions, très ciblées, ont été spécifiquement budgétées en amont.

À titre d'exemple, un budget d'environ 500.000 euros sera alloué à l'ouverture de la nouvelle maison d'accueil destinée aux victimes de violences conjugales.

Un ensemble d'actions réclament un cofinancement selon une clé de répartition entre les différentes entités impliquées. Il est prématuré de procéder à une évaluation complète de l'impact budgétaire du plan puisque qu'il y a d'abord une série d'objectifs à atteindre en conformité avec la Convention.

Le plan intra-francophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales a prévu de renouveler l'étude déjà réalisée en 2009 par la Communauté française sur la violence dans les relations amoureuses entre jeunes. Cette étude est en cours.

Une campagne de sensibilisation à l'attention des jeunes entre 15 et 25 ans sera lancée le 25 novembre prochain, au moment de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans le cadre du comité de pilotage, la Commission communautaire française réfléchira à la manière d'harmoniser les données relatives à cette forme de violence en particulier.

Le plan intra-francophone prévoit également la collaboration de la Commission communautaire française à une nouvelle étude plus générale sur les violences conjugales, conformément au prescrit à l'échelon plus global du Plan national. Nous allons renouveler l'étude conduite en 2010 par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) sur la violence psychologique, physique et sexuelle entre partenaires.

De nouvelles actions sont prévues en matière de lutte contre les mutilations génitales, les mariages forcés et les violences liées à l'honneur. Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des mesures, mais je vous dirai tout de même qu'une attention particulière sera consacrée à l'accessibilité des campagnes pour des groupes plus vulnérables, tels que les femmes migrantes et les primo-arrivants. La thématique des mariages forcés et celle des mutilations génitales seront intégrées dans les séances d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras).

Je vous avais déjà exprimé mon souhait de travailler plus largement. Des formations spécifiques seront aussi données aux équipes des centres de planning familial et des maisons médicales sur l'accueil, la prise en charge, l'orientation et le soutien aux victimes.

Concernant les campagnes de prévention du viol, il va de soi que la Commission communautaire française, à l'instar des autres entités, continuera à travailler avec le secteur associatif. Pour la ligne SOS Viol, un outil financé depuis plusieurs années, l'objectif est d'en assurer l'accessibilité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, éventuellement en synergie avec d'autres partenaires. Nous allons ouvrir la ligne Écoute violences conjugales aux appels relatifs aux violences sexuelles. La mise en œuvre d'une telle synergie devrait se faire avant la fin de l'année.

Les lignes directrices du plan prévoient la continuité du soutien au secteur associatif, tant en termes de prévention de violences que d'aide psycho-médico-sociale aux victimes. De nouvelles mesures de soutien sont également fixées, comme

la libération de moyens financiers en faveur d'actions de lutte contre les violences liées à l'honneur.

Le plan intra-francophone prévoit en outre une essentielle harmonisation des réglementations suite au transfert de la compétence de l'Aide aux victimes et aux justiciables de la Commission communautaire française et de la Région wallonne vers la Fédération Wallonie-Bruxelles.

S'agissant de la formation continue des professionnels, nous organisons la diffusion du protocole de prise en charge des victimes de violences sexuelles à destination des professionnels de la santé, tel qu'il a été rédigé par le Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB).

Il est également prévu de promouvoir la formation continue de toute une série d'autres professionnels sur cette question des violences sexuelles, tels que le personnel des maisons de justice et des secteurs de l'aide aux justiciables.

Précédemment, j'ai eu l'occasion de vous présenter largement toute l'évolution de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) pour les mois à venir. Il s'agit de 8.000 heures dispensées dans plus de 180 écoles et ce, via les centres de planning familial. L'objectif est de fournir à tous les élèves une information pertinente, adaptée à la réalité de l'école et à ses publics. Pour cette année scolaire, nous comptons faire un focus sur le respect de la relation amoureuse entre les jeunes adolescents et sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous avons également lancé un processus de collaboration entre les centres de planning familial et plusieurs associations bruxelloises de terrain. Par exemple, les centres de planning vont collaborer avec l'asbl Touche pas à ma pote qui dépêche des acteurs de la Ligue d'impro dans les écoles pour présenter des saynètes adaptées aux adolescents sur les thématiques du respect de la relation entre les hommes et les femmes et du harcèlement de rue.

Nous voulons donc soutenir des politiques innovantes menées par le secteur associatif.

Enfin, je terminerai par vos questions sur les études sur la prostitution. Comme je l'ai précédemment signalé lors de mes réponses à d'autres interpellations sur le sujet, la conduite de l'étude faisant un état des lieux cartographié de la prostitution en Belgique francophone est en cours, mais sous la direction de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus précisément de Mme Isabelle Simonis.

Une autre étude que je financerai, sur la question ciblée de la prostitution étudiante, ne constitue pas une action contenue dans le plan intra-francophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, mais bien une mesure que j'entreprends, conjointement avec M. Pascal Smet, au sein de la Commission communautaire commune.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Effectivement, ce plan intra-francophone sera le bienvenu ! Merci pour les initiatives mises en route et le suivi de la suite.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LES IRRÉGULARITÉS DANS LA GESTION FINANCIÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE LUCIA DE BROUCKÈRE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme la présidente.- À la demande de l'auteur, la question orale est transformée en question écrite.

L'IMPACT DU NON-RECOURS AUX CPAS SUR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE GLOBALE AGRÉÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE MME CATHERINE MOUREAUX

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- La question du non-recours aux droits sociaux se pose de manière prégnante ces derniers mois. Plusieurs publications - dont, récemment, le Journal du droit des jeunes et Alter Échos - ont mis en évidence ce phénomène ainsi que celui, lié, de la "sherwoodisation".

Plusieurs interpellations ont déjà eu lieu sur cette thématique au niveau régional. Début mai, je vous avais d'ailleurs déjà interpellée à la Commission communautaire commune sur la question générale du non-recours. Depuis lors, notamment dans leur communication à la presse du 21 mai 2015, les CPAS bruxellois se sont inquiétés du fait que seul un faible nombre de personnes exclues du chômage à la suite des réformes récentes se soit adressé à eux. La section CPAS de l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) estime à un tiers seulement la part des chômeurs exclus à la suite des réformes des allocations d'insertion s'étant adressés aux CPAS.

Différentes interprétations sont possibles. J'en donnerai une. De nombreux rapports existent déjà sur la question du non-recours aux prestations sociales, produits notamment par des réseaux européens, dont l'Observatoire français des non-recours aux droits et services (Odenore) et, plus près de nous, par les centres de recherche universitaires de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de Saint-Louis. De l'ensemble de ces travaux, il ressort que la question de l'image de l'organisme chargé d'octroyer un droit ou de garantir une prestation sociale est centrale dans le fait d'avoir ou non recours à cet organisme. Ainsi, lorsque les représentations collectives relatives à un organisme sont négativement connotées - et ce, sans que cela n'ait de lien avec la qualité des prestations de cet organisme -, les gens qui pourraient y avoir recours seront plus réticents à s'y adresser. Je me dois d'insister sur ce point : il s'agit de conceptions, et pas forcément de la réalité.

Les CPAS bruxellois consentent d'énormes efforts en matière d'accueil et de prise en charge, cela sans disposer des moyens suffisants pour remplir leurs missions, il faut le rappeler.

Par ailleurs, les personnes exclues du bénéfice des droits sociaux, en particulier du chômage, sans que cela soit imputable à un manque d'investissement dans leurs démarches - tel est le cas des exclusions faisant suite à la réforme des allocations d'insertion - développent souvent une défiance vis-à-vis des institutions publiques, défiance qui peut se transformer en un véritable rejet.

C'est cette dynamique qui est au cœur du processus dit de "sherwoodisation", qui désigne le "choix" d'un individu en situation de désaffiliation de ne plus recourir aux aides sociales, mais de plutôt tenter de se débrouiller par lui-même, quitte à enfreindre les normes sociales voire à sortir du cadre de la légalité. Évidemment, j'évoque ici le choix au sens sociologique du terme, c'est-à-dire comme un construit social et pas comme l'expression du seul libre arbitre d'une personne.

Toujours est-il que cette défiance vis-à-vis des institutions amène les personnes à recourir à des structures conçues - j'insiste encore, c'est bien une question de représentations individuelles et collectives - comme plus informelles, plus proches et moins contraignantes.

Les centres d'action sociale globale figurent parmi les structures amenées à être tout particulièrement confrontées à ces personnes qui, par ailleurs, n'entreprennent pas toujours de démarches vis-à-vis d'institutions telles que les CPAS.

Je tiens à souligner l'importance de garantir une réelle complémentarité entre l'action des services sociaux généralistes et celle des CPAS. Vous le savez, les centres d'action sociale globale n'offrent absolument pas le même support que les CPAS, notamment en ce qui concerne la nature et les modalités des interventions. Selon moi, le CPAS doit conserver un rôle moteur, central, en matière de politiques publiques d'action sociale. Il ne peut donc être question de concurrence entre le secteur associatif et le secteur public, mais bien d'un renforcement général de tous les maillons du filet qui empêche de basculer dans Sherwood.

Quelles initiatives avez-vous prises pour vous assurer de la situation dans les centres d'action sociale globale (CASG) ? Disposez-vous d'indicateurs permettant de décrire cette situation avec précision ? Le cas échéant, quels en sont les enseignements ?

Ensuite, pour lutter contre le non-recours, comment entendez-vous coordonner les liens entre les CASG et les CPAS ? Quelles sont les structures locales que vous entendez investir de cette coordination et quels sont les éventuels autres interlocuteurs associés à celle-ci ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Le phénomène dit de "sherwoodisation" fait partie d'un phénomène beaucoup plus large : celui du non-recours aux aides et aux services existants. Ce phénomène est décrit dans la littérature. Une publication de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mentionne que le taux de non-recours varie, en fonction des pays, de 20% à 65% des bénéficiaires potentiels. Pour certaines prestations conditionnées à des enquêtes, ce taux peut aller jusqu'à 80%.

Ces dysfonctionnements sont souvent présents lorsque les systèmes de prises en charge sont organisés de façon très complexe. Cette complexité entrave la prestation et les services. La fragmentation des services, l'absence de coordination, les impératifs de contrôle et la suspicion systématique d'abus sont autant de causes qui expliquent le phénomène. La circulation de l'information est également pointée du doigt. Elle ne serait pas efficace et poserait des problèmes aux bénéficiaires, mais aussi aux professionnels du secteur.

Des études montrent que ces non-recours se traduisent en reports de charges dans le temps. En bout de course, le coût pour la collectivité est supérieur, car les problématiques ne sont pas prises en charge de façon précoce. La prise en

charge tardive est plus complexe, et donc plus coûteuse. Il est donc essentiel d'assurer une meilleure information et une meilleure communication pour pouvoir intervenir le plus rapidement possible.

Comment mesurer et objectiver l'impact de ce phénomène ? L'Observatoire de la santé et du social nous signale qu'il pourrait être estimé à partir du fichier de la Banque carrefour de la sécurité sociale, construit à partir du Registre national. Ce fichier permet d'identifier les personnes qui ne sont assurées ni par la sécurité sociale, ni par une caisse d'aide sociale, ou qui en sont sorties.

Parmi ces personnes figurent celles qui répondent à ce phénomène de "sherwoodisation". Mettre ces mesures en place nécessite cependant un investissement en temps et en personnes, car il nous faut avoir accès à la Banque carrefour des entreprises dans ce but et répondre à toutes les dispositions et oppositions légales qui pourraient être liées à la question de la protection de la vie privée.

Un autre travail nous apportant une série d'informations est celui effectué par le Service fédéral de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans son rapport 2014, il analyse en profondeur les phénomènes de non-ouverture des droits que vous citez dans votre question. L'intérêt de cette approche est simple. L'analyse des parcours proposés est le fruit d'une concertation entre le monde associatif (experts de terrain), les travailleurs de première ligne et les représentants des personnes vivant dans une situation de pauvreté, mais aussi les CPAS, Actiris ou les administrations.

Il ressort des conclusions de ce rapport que l'une des méthodes préventives les plus efficaces réside dans le recours à l'expertise des associations de première ligne. Qui, mieux que les travailleurs de ces organisations, connaît les parcours individuels de ces personnes qui ne peuvent plus avoir recours à la sécurité sociale, qui sont exclus de l'assistance sociale ou qui n'osent plus y avoir recours et doivent se retourner vers des formes de solidarité privées mises en place par les acteurs de la société civile ?

C'est exactement parce qu'elles constituent le dernier filet de l'aide aux personnes que ces organisations sont en mesure de nous informer de l'ampleur de ce phénomène de non-ouverture des droits sociaux et de son impact.

Grâce au monde associatif bruxellois qui travaille sur le bas seuil et sur l'accessibilité inconditionnelle aux services, on peut, d'une part, objectiver et quantifier le phénomène d'exclusion, et d'autre part, mettre en route des dispositifs d'aide et d'accès aux services.

Leur subventionnement et la coordination horizontale entre secteurs permet d'ores et déjà de rationaliser et de planifier une certaine prise en charge. Le renforcement de celle-ci est un objectif par rapport à toutes les formes d'exclusion et de pauvreté.

C'est dans ce cadre-là que les fameux CASG doivent être soutenus et garantis, puisqu'ils ont comme objectif prioritaire d'améliorer les relations entre les bénéficiaires et la société, ainsi que de favoriser l'accès des bénéficiaires aux droits fondamentaux sur la base de ressources sociales, sanitaires, économiques et culturelles.

L'accompagnement proposé est assez complet : premier accueil, analyse de situation, accompagnement social et, si nécessaire, orientation vers un service spécialisé en fonction de la problématique.

Grâce à l'outil de recueil de données qu'est le Système de statistiques pour services sociaux (SySSO), présent au sein des différents centres d'action globale, on peut déterminer des

données précises et précieuses. Ainsi, 28% des usagers enregistrés sont sans ressources, ce qui est un chiffre assez élevé. Ces chiffres seront affinés à l'avenir, afin de déterminer avec précision quelles personnes ne font pas appel aux prestations. Au sein du CASG, c'est une priorité absolue : les assistants sociaux accompagnent les usagers dans un parcours de réactivation des droits sociaux. Il en va de même dans les maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française.

Pour savoir si des mesures sont prises pour faire face à cet impact, notamment par un soutien aux centres offrant un premier accueil, il convient de souligner d'autres éléments. Au niveau des CPAS, une difficulté réside dans le fait que ce sont les personnes elles-mêmes qui doivent introduire la demande. Cette pratique est remise en cause, puisque la Cour d'appel a prononcé un arrêt indiquant que lorsque l'urgence est établie, notamment sur le plan de la santé, un CPAS doit procurer son aide sans exiger une demande préalable du patient lui-même, voire de l'établissement de soins qui l'a admis. Cette jurisprudence est basée sur l'article 57 de la loi organique, qui introduit la notion d'aide préventive.

Avec cette notion d'aide préventive et dans le cadre de la coordination avec le secteur médicosocial, des mesures pourraient être envisagées pour faire face à ce phénomène de "sherwoodisation". Dans ce cadre, les coordinations sociales des CPAS bruxellois sont certainement des acteurs essentiels pouvant garantir les liens entre les CPAS et les CASG. Et c'est au sein de ces coordinations sociales que la rencontre entre associations de terrain et assistants sociaux des CPAS a lieu. Il s'agit donc de lieux privilégiés pour identifier les cas de non-ouverture des droits sociaux et proposer des remèdes efficaces.

Pour 2016, j'ai sollicité une augmentation de leurs budgets de fonctionnement au niveau bicommunautaire. J'espère que l'année prochaine, via cette augmentation, des budgets spécifiques de lutte contre la non-ouverture des droits sociaux pourront être dégagés via les coordinations sociales. C'est, je pense, une initiative forte qui permettra de maximiser les liens entre les CASG et les CPAS.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Tout cela est extrêmement cohérent par rapport à ce que vous m'avez répondu à la Commission communautaire commune. Ce qui est nouveau, c'est le recueil de données SySSO. Vous avez lancé, si je comprends bien, une nouvelle étude à partir de ces données, concernant la fréquentation par les usagers du CASG sur la base de l'exclusion.

Mme Céline Fremault, ministre.- Oui, c'est cela.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Quand aurez-vous les résultats de cette étude ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Je ne m'avancerai pas sur une date précise, mais j'espère que ce sera le plus rapidement possible, car ces résultats nous permettront de réagir par rapport à d'autres thématiques. Ce sera en 2016.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Est-ce que la demande que vous avez formulée va intégrer structurellement le système de collecte de données ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Oui.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Elle permettra donc une étude longitudinale dans le futur.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 12h52.

Membres du Parlement présents à la séance : Eric Bott, Jacques Brotchi, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Philippe Close, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Armand De Decker, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Bea Diallo, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Anne Charlotte d'Ursel, Mathilde El Bakri, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghysels, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Pierre Kompany, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Simone Susskind, Sevet Temiz, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwheide.

Membres du gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan et Céline Fremault.

ANNEXE 1

LISTES DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Membres effectifs :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Caroline Désir, Mme Véronique Jamoulle, Mme Catherine Moureaux, M. Sveket Temiz
MR : M. Olivier de Clippele, M. Boris Dilliès, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock
cdH : Mme Julie de Groote
Ecolo: M. Alain Maron

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, M. Marc-Jean Ghysels, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone Susskind
MR : Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux
FDF : M. Serge de Patoul, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. Marc Loewenstein
cdH : M. Benoît Cerexhe, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo: M. Christos Doukeridis, Mme Isabelle Durant

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Membres effectifs :

PS : M. Mohamed Azzouzi, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Julien Uyttendaele
MR : M. Alain Courtois, Mme Corinne De Permentier, Mme Jacqueline Rousseaux
FDF : M. Eric Bott, M. Serge de Patoul
cdH : M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo: M. Christos Doukeridis

Membres suppléants :

PS : M. Bea Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghysels, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone Susskind
MR : M. Jacques Brotchi, M. Olivier de Clippele, M. Armand De Decker, M. Boris Dilliès
FDF : M. Michel Colson, Mme Joëlle Maison, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : Mme Julie de Groote, M. Bertin Mampaka Mankamba
Ecolo: Mme Isabelle Durant, M. Alain Maron

Commission des Affaires sociales

Membres effectifs :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Simone Susskind
MR : M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Pierre Kompany
Ecolo: Mme Evelyne Huytebroeck

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Bea Diallo, Mme Véronique Jamoulle, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Julien Uyttendaele
MR : M. Alain Destexhe, M. Willem Draps, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Viviane Teitelbaum
FDF : M. Michel Colson, Mme Martine Payfa, Mme Caroline Persoons
cdH : M. André du Bus de Warnaffe, M. Bertin Mampaka Mankamba
Ecolo: Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

Commission de la Santé

Membres effectifs :

PS : M. Bea Diallo, Mme Isabelle Emmerly, M. Amet Gjanaj, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor
MR : M. Jacques Brotchi, M. Alain Destexhe, M. Abdallah Kanfaoui
FDF : Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Mme Martine Payfa
cdH : M. André du Bus de Warnaffe
Ecolo: Mme Zoé Genot

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghysels, Mme Catherine Moureaux, M. Mohamed Ouriaghli, M. Emin Ozkara
MR : Mme Françoise Bertieaux, Mme Corinne De Permentier, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : M. Michel Colson, M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Pierre Kompany
Ecolo: Mme Isabelle Durant, M. Alain Maron

Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

Membres :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Caroline Désir, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Boris Dilliès, M. Olivier de Clippele
FDF : M. Michel Colson, M. Marc Loewenstein
cdH : M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

Commission de Coopération avec d'autres parlements

La commission de Coopération avec d'autres parlements est composée
des membres du Bureau élargi.

Présidente : Mme Julie de Groote

Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul

Membres :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Jamal Ikazban, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Alain Courtois, M. Vincent De Wolf, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : M. Michel Colson, M. Serge de Patoul
cdH : Mme Julie de Groote, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

Commission spéciale du Règlement

La commission spéciale du Règlement est composée
des membres du Bureau élargi.

Présidente : Mme Julie de Groote

Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul

Membres :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Jamal Ikazban, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Alain Courtois, M. Vincent De Wolf, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : M. Michel Colson, M. Serge de Patoul
cdH : Mme Julie de Groote, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

Commission de Contrôle

La commission de Contrôle est composée
des membres du Bureau élargi.

Présidente : Mme Julie de Groote

Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul

Membres :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Jamal Ikazban, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Alain Courtois, M. Vincent De Wolf, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : M. Michel Colson, M. Serge de Patoul
cdH : Mme Julie de Groote, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

Comité d'avis pour l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes

Membres :

PS : M. Bea Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Simone Susskind
MR : M. Abdallah Kanfaoui, Mme Viviane Teitelbaum
FDF : M. Eric Bott, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Pierre Kompany
Ecolo : M. Christos Doukeridis

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

- 2015/768 – modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2015 par transfert de crédit entre allocations de base de la division 11
- 2015/801 – modifiant le budget décentralisé pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 25
- 2015/830 – modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocation de base du programme 0 de la division 21
- 2015/831 – modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocation de base de la division 24
- 2015/876 – modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocations de base
- 2015/933 – modifiant le budget réglementaire pour 2015 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 11 programme 1
- 2015/944 – modifiant le budget réglementaire pour l'année 2015 à la division 11 – programme 1 par transfert d'un crédit de 30.000 € entre allocations de base 11.15.33.03 et l'allocation de base 11.15.33.01
- 2015/952 – modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocations de base de l'activité 0 de la division 21 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

ANNEXE 3

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 16 juillet 2015 par lequel la Cour
 1. annule l'article 13 de la loi du 20 janvier 2014 portant réforme de la compétence, de la procédure et de l'organisation du Conseil d'Etat,
 2. sous réserve des interprétations y mentionnées, rejette les recours pour le surplus (103/2015) ;
- l'arrêt du 16 juillet 2015 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 28 et 29 du décret-programme de la Communauté française du 12 décembre 2008 « portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, et les bâtiments scolaires » ne violent pas les articles 10, 11 et 24, § 4, de la Constitution, combinés avec la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, à l'égard de la situation décrite (104/2015) ;
- l'arrêt du 16 juillet 2015 par lequel la Cour
 1. annule les articles 37 à 44 du décret de la Région wallonne du 11 décembre 2013 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ainsi que l'article de base 36 01 90 de la Division organique 17 du Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 annexé à ce décret,
 2. maintient définitivement les effets des dispositions annulées (105/2015) ;
- l'arrêt du 16 juillet 2015 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. interprété comme n'imposant pas que les convocations adressées par le FOREM à un demandeur d'emploi mis sous administration provisoire et la décision de radiation de son inscription comme demandeur d'emploi soient signifiées ou notifiées à l'administrateur provisoire, l'article 488bis, k), du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution,
 2. interprété comme imposant que les convocations adressées par le FOREM à un demandeur d'emploi mis sous administration provisoire et la décision de radiation de son inscription comme demandeur d'emploi soient signifiées ou notifiées à l'administrateur provisoire, l'article 488bis, k), du Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 1er du Premier Protocole additionnel à cette Convention (106/2015) ;
- l'arrêt du 16 juillet 2015 par lequel la Cour, compte tenu de ce qui y est dit, rejette le recours en annulation de l'article 27 de la loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions fiscales et financières diverses, introduit par l'ASBL « Ligue des Contribuables » (107/2015) ;
- l'arrêt du 16 juillet 2015 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 25 à 28, 31 et 50 de la loi du 14 février 2014 relative à la procédure devant la Cour de Cassation en matière pénale, introduits par Michel Forges et autres, par D.M. et autres, et par l'ASBL « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et autres (108/2015) ;
- l'arrêt du 16 juillet 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 32, § 1er, de la loi du 1er août 1985 portant des mesures fiscales et autres, remplacé par l'article 4 de la loi du 26 mars 2003 portant les conditions auxquelles la commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence peut octroyer une aide, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (109/2015) ;
- la question préjudicielle relative à l'article 135, 8°, du Code des droits de succession, tel qu'il était applicable dans la Région flamande avant son remplacement par l'article 84 du décret flamand du 23 décembre 2011, posée par la Cour d'appel d'Anvers ;
- la question préjudicielle relative à l'article 252 du Code des impôts sur les revenus 1992, avant son abrogation par l'article 47 de la loi du 10 août 2001 portant réforme de l'impôt des personnes physiques, posée par le Tribunal de première instance de Flandre Orientale, division Gand ;
- la question préjudicielle concernant l'article 58 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués, posée par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles ;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 2.6.1, §3, 4°, et 2.6.2, §2, alinéa 1er, du « Code flamand de l'Aménagement du Territoire », posées par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles ;
- la question préjudicielle relative aux articles 185b/s et 198, §1, 1°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division Anvers ;
- le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 22 janvier 2015 modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux afin d'interdire la détention d'animaux à des fins exclusives ou principales de production de fourrure, introduit par l'ASBL « Nationale Vereniging van Edelpelsdierenfokkers » et autres ;
- les questions préjudicielles concernant la loi du 4 mars 2013 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013, la loi du 24 juin 2013

C.R. N° 20 (2015-2016)

- contenant le premier ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013 et l'article 508/19 du Code judiciaire, tel qu'il a été inséré par l'article 4 de la loi du 23 novembre 1998 relative à l'aide juridique, posées par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles ;
- le recours en annulation des articles 2, 3 et 6 de la loi du 23 avril 2015 concernant la promotion de l'emploi, introduit par l'ASBL « Mouvement de la Gauche démocrate et citoyenne » et autres ;
- la question préjudicielle relative à l'article 9, alinéa 2, de la section 3 (« Des règles particulières aux baux à ferme ») du livre III, titre VIII, chapitre II, du Code civil, posée par le Juge de paix du deuxième canton de Courtrai ;
- le recours en annulation des articles 117 à 123 de la loi-programme du 19 décembre 2014, introduits par la SA « Electrabel », la SA « EDF Belgium » et la SA « EDF Luminus » ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 57 du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par le Tribunal de première instance de Louvain et par la Cour d'appel de Bruxelles.

